

JOURNÉE D'ÉTUDE À L'INESG AU SUJET DE «L'INFO-GUERRE»

# Crédibilité contre propagande P. 3

# CRÉSUS

QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Devant un Conseil national  
réuni en session extraordinaire  
**La direction du FFS se défend**

Page 2

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES CONSACRÉE À LA LOI RELATIVE AU RÉGIME ÉLECTORAL

# Cap sur les législatives anticipées



*Une semaine après la parution du décret portant dissolution de l'Assemblée nationale populaire (APN), le président de la République, Abdelmadjid Tebboune s'apprête à promulguer, par ordonnance, la nouvelle loi organique portant régime électoral. Lire page 3*

Vacances universitaires  
du printemps

**Les dates  
arrêtées** P. 5

Ligue 1

**Le MCO rejoint  
l'ESS en tête** P. 16

EN DEHORS DE L'UE

**L'Algérie premier  
importateur du blé  
français**

*L'Algérie a importé 309 000 tonnes de blé en provenance de France durant le mois de février 2021, a rapporté hier l'agence Reuters citée par Agriculture.com. Page 6*



CRÉSUS  
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Dimanche 7 mars 2021 ■ 7<sup>ème</sup> année n°582 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

DEVANT UN CONSEIL NATIONAL RÉUNI EN SESSION EXTRAORDINAIRE

# La direction du FFS se défend

**Devant un Conseil national extraordinaire convoqué dans un contexte de divergence interne sur la ligne du parti, l'Instance présidentielle (IP) du Front des forces socialistes (FFS), s'est longuement expliquée sur la dernière rencontre avec le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune.**

Une rencontre qui a relancé, faut-il l'admettre, les luttes entre partisans et opposants à l'actuelle direction issue du congrès de juillet 2020. Et contrairement à la réunion fédérale de Tizi Ouzou où les débats avaient tourné aux dérapages et écarts verbaux, la session d'hier a été caractérisée par un échange responsable. Très attendue par les membres du Conseil national, l'IP n'a pas fait son mea-culpa. Bien au contraire, elle a puisé dans «les principes» du parti pour se défendre. «Partisan du dialogue depuis toujours, la direction du FFS a répondu favorablement à cette rencontre », a-t-elle justifié, dans une allocution d'ouverture des travaux, lue par Hakim Belahcel. Pour l'IP, la réaction de «réticence et de désapprobation» qu'a suscitée l'audience accordée par le Président Tebboune à la délégation du FFS le 14 février dernier, «est parfaitement compréhensible». Preuve, a déclaré Belahcel, que «la vigilance» dont ont toujours fait preuve les militants du parti, «est toujours intacte». Mais, a argumenté l'orateur, les enjeux cette fois-ci dépassent les considérations étroites et le FFS se devait d'être au rendez-vous. «Nous nous devons, comme nous l'avons toujours fait à chaque moment déterminant de l'histoire de notre pays, assumer et exercer nos responsabilités, car les enjeux dépassent, plus que jamais aujourd'hui les considérations de personnes ou d'appareils», dira Hakim Belahcel, ajoutant qu'il s'agit d'abord «de sauver notre pays du chaos». Et pour cela, «il est nécessaire d'interpeller, à chaque fois que nous le pouvons, le pouvoir pour le mettre face à ses responsabilités, et de proposer des solutions de sortie de crise», a-t-il appuyé. Pour l'IP, la situation que traverse le pays doit inciter à la responsabilité et à s'éloigner de toute démagogie. «L'esprit de responsabilité et le devoir de lucidité doivent primer sur les postures et les attitudes démagogiques certes plus



confortables dans l'instant, mais qui au final ne font que le jeu du pouvoir et des partisans du statu quo de tout bord», a-t-elle écrit. Et de défendre 'sans gêne' quelques acquis qui seraient une suite logique de la rencontre Tebboune-FFS (Sic) : «Si par ailleurs, cette rencontre nous a permis de contribuer modestement à faire aboutir, malheureusement partiellement l'une des demandes que nous avons posées, à savoir la libération des détenus d'opinion, nous ne pouvons que nous en réjouir, avant tout pour eux et leurs familles».

**«SAUVER LE PAYS DU CHAOS» !**

Promettant de continuer «à exiger la libération de tous les détenus d'opinion»,

Belahcel au nom de l'IP, estime qu'il s'agit avant tout «de drames humains» et «non d'un fonds de commerce que certains voudraient voir perdurer éternellement uniquement pour servir leurs intérêts existentiels», a-t-il accusé. Tout en insistant sur le dialogue et les conditions de sa réussite, «désormais incontournables», il dira que le pays se trouve aujourd'hui dans «une situation d'impasse intégrale». La responsabilité est, selon lui, partagée, du fait «du refus du pouvoir de répondre aux exigences démocratiques, de liberté, de justice et de progrès économique et social» du peuple, mais aussi «de certains cercles qui veulent détourner l'esprit du HIRAK afin de pousser à la confrontation et au chaos». C'est

pour ces raisons que le FFS, affirme son Instance présidentielle, va poursuivre son projet de Convention nationale qui s'inscrit dans la continuité de sa démarche politique qui vise «à changer radicalement ce système, en restituant au peuple algérien le libre exercice de son droit à l'autodétermination, pour instaurer un Etat de droit démocratique et social, fondement de la 2e République». Après tout cet argumentaire, la direction a-t-elle convaincu ? Difficile de le dire. Les travaux du Conseil national du FFS se sont poursuivis jusqu'en début de soirée d'hier. La session devrait être sanctionnée par une déclaration, voire des résolutions. Wait and see...

A.M.

## UN PARTI POLITIQUE POUR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE En a-t-il réellement besoin ?

Des personnalités issues de la société civile, des représentants d'organisations de masse, des hommes politiques ayant quitté leurs formations politiques ou en dissidence s'appêtent à lancer une plateforme dénommée Nida el Watan (l'Appel de la Nation) dont l'objectif principal est de rassembler toutes les entités et individualités croyant aux fondamentaux du projet du président Tebboune.

C'est le conseiller du président chargé des organisations de la société civile et de la communauté nationale à l'étranger Nazih Benramdane qui en a fait l'annonce hier à Sidi Fredj au cours d'une rencontre avec des représentants d'association. Calqué sur celui de Tunisie fondé en 2012 Nida Tounes par feu Béji Caïd Essebsi qui l'a porté au pouvoir, cette future formation politique qui sera créée à partir d'un noyau d'associations composé de plus de 5 000 d'entre elles, se chargera de porter le programme présidentiel. «Le but final étant de permettre à la société civile de devenir un acteur effectif, à travers des nouvelles lois qui seront promulguées prochainement» explique Benramdane qui a annoncé dans la foulée la révision des codes de la wilaya et des communes et «la création de nouvelles instances qui n'existaient pas par le passé». Benramdane a invité à rejoindre ce nouveau mouvement,

ceux qui avaient une attache avec l'ancien régime. «L'Algérie a besoin de tous ses enfants même ceux qui ont flirté avec l'ancien régime mais à condition qu'ils se soient repentis» a-t-il indiqué. Ce nouveau-né sur le paysage politique sera composé d'une coalition de représentants de la société civile qu'il s'est chargé, depuis sa nomination, à structurer pour en faire très probablement l'assise, voire la colonne vertébrale d'un parti politique qui portera le programme du président Tebboune. Pour Mustapha Zebdi, de l'Association de protection des consommateurs (Apoce), un des organisateurs de l'initiative «il s'agit de créer une force de proposition» pour faire avancer les réformes face à ceux qu'il accuse de «s'opposer au changement». Pourtant, le président Tebboune ne semble pas disposé à être enfermé dans des calculs partisans et s'affirme jour après jour comme le seul maître à bord. Il se démarque officiellement du FLN dont il était un membre important avant son élection. L'ex-ministre conseiller à la communication et porte-parole officiel de la Présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd avait indiqué il y a une année que le président Tebboune «est le président de tous les Algériens» et «n'a de lien organique avec aucun parti politique agréé». Il a rappelé, à ce propos, que le Président de la

République «a gelé sa qualité de membre au Comité central du parti du FLN et, comme chacun le sait, il ne s'est pas porté candidat au nom de ce parti à l'élection présidentielle du 12 décembre 2019». Cette mise au point faite, il convient de rappeler que tous les présidents qui ont gouverné ce pays depuis l'indépendance ont une attache partisane avec le parti historique ou issu de son rang. Cette précision de taille est venue mettre un terme à une situation inédite qui a duré durant vingt ans entre le FLN et le RND qui se disputaient le parrainage de l'ex-président Bouteflika. Si ce dernier avait besoin d'une alliance de partis forts pour asseoir sa domination totale, l'actuel président de la République préfère s'affranchir totalement de ces deux partis aujourd'hui largement décriés. La tendance mondiale est aujourd'hui à une présidence sans étiquette. Tebboune ne s'est toujours pas doté d'un parti. Il fait peut-être l'exception en Afrique. En revanche, les Algériens ont, avec leurs partis politiques, des rapports un peu particuliers. Même s'il paraît désireux d'organiser un groupe parlementaire sur lequel il pourra compter pour gouverner, il ne semble pas décidé à s'encombrer d'un appareil politique en tant que tel.

Mahmoud Tadjer

# CRÉSUS

Quotidien national,  
édité par la SARL  
CELIGNE Éd. & Com.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
SAMIR MEHALLA  
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com  
Fax : 021 65 77 85

**REDACTEUR EN CHEF**  
SAID MEKLA

**Rédaction/Administration**  
MAISON DE LA PRESSE  
TAHAR DJAOUT  
1, RUE BACHIR ATTAR  
1er MAI - ALGER

**Marketing** : 0770 150719  
dp@cresus.dz

**Site** : www.cresus.dz  
**R. C.** : 15B 0808682- 09/00

**Impression** : EPE/SPA SIMPRAL  
20 rue de la liberté Alger

**Tirage** :  
4000 exemplaires

**Publicité** :  
ANEP 01, rue pasteur, Alger

**Tél.** : 021 73 76 78  
021 73 71 28  
021 73 30 43

**Fax.** : 021 73 95 59

## RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES AUJOURD'HUI

# La nouvelle loi électorale au menu

**En ordre de bataille. A trois mois de la tenue des élections législatives anticipées, la machine électorale se met en branle. Une semaine après la parution du décret portant dissolution de l'Assemblée nationale populaire (ANP), le président de la République, Abdelmadjid Tebboune s'apprête à promulguer par ordonnance la nouvelle loi organique portant régime électoral.**

La réunion du Conseil des ministres, convoquée pour aujourd'hui, (source présidence de la République) devrait endosser la mouture finale de la loi organique relative au régime électoral. Qualifié par ses promoteurs officiels de « révolutionnaire », le scrutin à la proportionnelle sur liste ouverte (vote préférentiel) introduit par la nouvelle loi, rompt avec l'ancien système de vote (sur liste fermée) réputé imperméable aux puissances de l'argent, de l'argent sale conquérant les assemblées élues. Enjeu majeur dans la mise en œuvre de la feuille de route politique, la loi électorale, en instance de promulgation, déterminera ce que sera la nouvelle carte politique de la « nouvelle république ». Pour rappel, le 7 janvier dernier, le président Tebboune avait présidé une séance de travail consacrée à l'avant-projet de loi en question, en présence du président de la Commission nationale ad hoc, Ahmed Laraba et Mohamed Charfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). Ces derniers avaient été instruits pour finaliser dans les « plus brefs délais » le projet de loi organique relatif aux élections qui se devait de répondre aux exigences de « la moralisation de la vie politique » et la « préservation du processus électoral de l'influence de l'argent », tout en ouvrant « la voie aux jeunes et à la société civile pour participer à la prise de décision à travers les instances élues ». Tebboune avait, alors, « ordonné de garantir des élections transparentes qui traduiraient réellement la volonté du peuple, qui opéreraient une rupture définitive avec les pratiques du



passé, et desquelles découleraient des institutions démocratiques hautement crédibles, mais également de distribuer la mouture du projet de loi aux partis politiques, pour enrichissement avant l'élaboration de la mouture finale". Le 16 janvier dernier, la copie originale de la mouture du texte de ladite loi a été distribuée, sur « instructions » du Président Abdelmadjid Tebboune, aux partis politiques pour « enrichissement ». Le débat, par voie épistolaire, à travers des propositions écrites, a tourné court. De retour d'Allemagne, des « rounds » de consultations politiques avaient été initiés par le chef de l'Etat, lesquelles consultations

étaient centrées, notamment, autour de l'agenda politique et des révisions à apporter, rapidement, aux différentes lois dont le code électoral et la loi sur les associations et partis. Nombre de dispositions notables ont été introduites par la nouvelle loi dont la parité homme/femme (pour les communes de plus de 20 000 habitants) ; l'introduction d'un « quota jeunes » sur liste de candidature, ; un dispositif de contrôle a priori et a posteriori des finances électorales, un dispositif d'aide aux jeunes candidats etc.

Des « arbitrages » importants devraient sanctionner la réunion du Conseil des ministres d'aujourd'hui,

notamment l'option du jumelage des élections locales et législatives, évoqué par le président de la République, lundi passé, lors de ses rencontres avec les médias. Il en sera, probablement aussi question, du maintien et/ou de la disposition des 4 % des suffrages imposé par l'ancienne loi. La réunion de l'Exécutif devrait trancher également sur les dispositions « ambiguës » du projet de loi dont la définition des mécanismes d'attribution des aides financières aux candidats jeunes (moins de -35 ans), le seuil (démographique) d'applicabilité du principe de parité homme/femme, etc.

M. Az.

## JOURNÉE D'ÉTUDE À L'INESG AU SUJET DE «L'INFO-GUERRE»

### Crédibilité contre propagande

Une journée d'étude portant sur «l'info-guerre» a été organisée hier à Alger par l'Institut national d'études de stratégie globale (Inesg). Selon ses organisateurs, cette rencontre participe à l'élaboration urgente d'une riposte à la campagne agressive de propagande et de désinformation dont l'Algérie est la cible. Vers une nouvelle approche des médias publics pour plus de crédibilité afin de disqualifier les concurrents subversifs.

Depuis les soulèvements faussement spontanés des «Printemps arabes» qui ont débuté en 2011, personne n'ignore désormais les manœuvres d'officines spécialisées dans la manipulation des foules à travers l'extraordinaire toile des réseaux sociaux. Or, l'Algérie qui a su contrer les tentatives de déstabilisation depuis des années, fait visiblement l'objet d'un acharnement en ces temps de changement radical accompagné par le vaste mouvement populaire revendicatif du Hirak. Ainsi, le directeur général de l'Inesg, Abdelaziz Medjahed, a ouvert les travaux sur ce contexte : «Il est important de mettre la lumière sur la guerre de l'information dont l'Algérie, à l'instar de nombreux pays dans le monde, est ciblée depuis déjà longtemps, notamment ces derniers mois.»

#### RÉTABLIR LA CONFIANCE

Le travail d'analyse des participants s'est donc attelé à examiner les différents modes de subversion tels «les fake news, la manipulation via les réseaux sociaux numériques (RSN), la mobilisation de relais d'influence externe, l'utilisation massive des RSN pour contourner les médias traditionnels afin d'impacter une audience plus importante». Vaste programme pour une seule journée mais les intervenants ont pu cependant partager des pistes de réflexion. Pour exemple, l'universitaire



Ahmed Kateb, professeur de Sciences politiques, a suggéré de renforcer le service public médiatique afin de rendre plus «efficient et efficace et apte à rétablir la confiance entre le peuple et les médias publics.» Un aveu indirect du déficit de crédibilité de certains médias publics qui ouvrent la brèche au doute et livre l'opinion publique à d'autres canaux d'information qui peuvent être malintentionnés. D'ailleurs la communication de M. Kateb, qui administre depuis quelques mois la Chaîne de télévision publique Canal Algérie d'expression française, énonce clairement la problématique : «Les médias en temps de crise, quelle stratégie pour quel public?» Le chercheur plaide pour de nouveaux cahiers des charges plus en phase avec les questionnements et attentes du téléspectateur algérien dans la Nouvelle Algérie.

#### CONTRE-OFFENSIVE

Même conviction chez Mustapha Ait Mouhoub, journaliste, qui plaide pour «la réhabilitation du modèle média-

tique national et l'amélioration de son efficacité». Le journaliste reconnaissant l'impuissance des médias officiels et publics à démentir les fake news ou à contrer les campagnes d'intox insidieuses de médias qui versent dans la subversion par le mensonge et la propagande. Pour Ait Mouhoub, il vaut mieux s'appliquer à améliorer la qualité et la force d'éloquence des médias publics plutôt que de tenter de contrôler les médias toxiques qui profitent du foisonnement de l'internet pour s'imposer. Visiblement convergente avec les interventions de Kateb et d'Ait Mouhoub, la communication du Docteur Adimi Ahmed a proposé la création «d'une nouvelle Chaîne de télévision internationale à même de porter la voix de l'Algérie à l'étranger.» Comprendre ici une Chaîne

de télévision qui traiterait l'information internationale d'un point de vue algérien à la manière des Chaînes étrangères très offensives telles que France 24 qui émet en plusieurs langues dont la langue arabe ou El Djazeera, autre outil de propagande et d'ingérence de parties étrangères. La riposte aux attaques de l'info-guerre demeure donc la production d'une information solide et capable de protéger le consommateur de l'intox et de la propagande visant à porter atteinte à l'Algérie. Pour cela, un travail de qualité qui exige une rupture avec l'autocensure zélée d'une époque révolue, doit permettre aux professionnels de faire valoir la vérité contre les fake news. Le pari est possible si toutes les institutions, à l'instar de l'Institution présidentielle qui a ouvert la voie à travers les points de presse réguliers de Abdelmadjid Tebboune, acceptent enfin de communiquer plus souvent et dans la transparence.

Nordine Mzala

LA FEMME ET «L'ALGÉRIE NOUVELLE»

# Le ministre de l'Intérieur salue son rôle «vital et fonctionnel»

**Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a salué, samedi à Alger, le rôle «vital et fonctionnel» de la femme dans les rangs de la Protection civile, se félicitant de ses performances, au côté de l'homme, pour faire face aux périls et servir la Patrie.**

Dans une allocution lors d'une cérémonie à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme au niveau de l'Unité nationale d'instruction et d'intervention relevant de la Protection civile de Dar El-Beïda (Alger), M. Beldjoud a salué «le rôle vital et fonctionnel de l'élément féminin dans le secteur de la Protection civile et le professionnalisme de sa performance qui le hisse à des niveaux mondiaux», réaffirmant l'engagement de l'Etat «l'accompagner et le soutenir en renforçant en moyens indispensables pour la préservation de ces acquis, des vies, des biens et de l'environnement». "Nous sommes fiers, aujourd'hui, de la femme dans les rangs de la Protection civile, qu'elle soit travailleuse, fonctionnaire ou cadre, compétente et performante au côté de l'homme, tous enfants de l'Algérie déterminés à affronter les périls et à être au service de la Patrie et du citoyen», a déclaré le ministre. Après avoir adressé ses vœux à l'ensemble des Algériennes à l'occasion de leur Journée mondiale, le ministre a mis en avant "la ferveur de la femme algérienne dans l'accomplissement de sa fonction sociétale, éducative et publique », soulignant qu'elle "est la citoyenne qui aspire à l'Algérie nouvelle, forte d'un décollage économique, d'un développement et d'un tissu



social solide à identité algérienne». M. Beldjoud a rappelé, à l'occasion, que le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a accordé, dans son programme, un intérêt particulier à la femme, visant à la promouvoir et à lui permettre de consolider sa participation dans les domaines, politique et socio-économiques. A ce propos le ministre a affirmé que l'Etat

« a décrété des mesures de protection de la femme de toute violence la menaçant et encouragé les opportunités de sa participation à la vie publique et à la vie politique en particulier ». « L'Etat a mis en place également une protection pour la femme au foyer, en lui assurant la protection sociale, en reconnaissance de sa contribution à la stabilité sociale, éducative et de la société».

Le ministre a indiqué en outre que l'Algérie fait face à une conjoncture sanitaire sans précédent, induite par la propagation du Coronavirus (Covid-19), face à laquelle l'Etat s'est mobilisé avec tous ses moyens humains et matériels, en application d'une stratégie scientifique étudiée sous la conduite du Président de la République, axée sur la lutte et la prévention. « Une stratégie supervisée par le Premier ministre à travers le staff gouvernemental, avec pour but, la préservation de la santé des citoyens », a-t-il ajouté. Le ministre a salué les cadres et personnels de la Protection civile pour le rôle qu'ils ont accompli en première ligne de la lutte contre l'épidémie du Covid-19, aux côtés des corps de sécurité, des personnels de santé et de l'Armée nationale populaire (ANP), soulignant qu'« ils n'ont ménagé aucun effort en matière d'intervention, d'accompagnement des patients et de sensibilisation des citoyens ». A son arrivée à l'Unité nationale d'instruction et d'intervention (UNII) de la Protection civile, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, qui était accompagné du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughlef, a déposé une gerbe de fleurs à la mémoire des martyrs du devoir.

Synthèse R. N.

JOURNALISTES ALGÉRIENS

VICTIMES DU CRASH DE 1974 À HANOÏ

## L'ambassadeur du Vietnam à Alger leur rend hommage

L'ambassadeur de la République du Vietnam à Alger, M. Nguyen Thanh Vinh a rendu un hommage samedi aux 15 journalistes algériens décédés dans le crash aérien survenu le 8 mars 1974 à Hanoï, au Vietnam, faisant part de son intention de rendre visite aux familles des victimes en Algérie «en signe de reconnaissance envers ceux qui ont contribué au développement et à la consolidation des relations entre les deux pays». Invité du Forum Echaab à l'occasion de la commémoration du 47e anniversaire du crash de l'avion de 15 journalistes algériens au Vietnam, M. Nguyen Thanh Vinh a souligné : « En dépit de l'ampleur de la tragédie survenue à l'époque, mais ce crash a contribué au raffermissement des relations entre les peuples algérien et vietnamien », faisant part de son intention de saisir l'occasion de cette commémoration pour rendre visite aux familles des victimes algériennes «en signe de reconnaissance envers ceux qui ont contribué au développement et à la consolidation des relations entre les deux pays». Le diplomate vietnamien a relaté les faits et les circonstances du crash de cet avion qui transportait à son bord des journalistes algériens et 9 autres vietnamiens et trois membres d'équipage à Hanoï (Vietnam) le 8 mars 1974, lors de l'accomplissement de leur mission consistant à couvrir la visite officielle du défunt président Houari Boumediene dans ce pays. Le diplomate a ajouté que son pays avait érigé en octobre 2000 une stèle commémorative dans la ville de Hanoï, en hommage aux journalistes algériens qui avaient péri lors de ce crash tragique, citant une rue baptisée en hommage à cet événement. Mettant en avant la bravoure des Algériens lors de la guerre du Vietnam contre l'occupant français, M. Nguyen Thanh Vinh a déclaré : « Les Algériens ont fait montre d'une bravoure, restée gravée dans la mémoire des Vietnamiens, car ces derniers ont refusé de nous combattre après avoir été recrutés de force par la France durant la guerre du Vietnam. Les Algériens se sont opposés fermement à cette idée, certains ont même rejoint les rangs des Vietnamiens contre l'occupant français », a-t-il ajouté.

PROCHAINES ÉLECTIONS

## Le FLN participera avec des listes de jeunes

Le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Abou El Fadl Baâdji a affirmé, hier depuis Mila, que sa formation politique «participera aux prochaines élections avec des listes de jeunes et des cadres compétents ayant une réputation et une popularité». Au cours d'un rassemblement animé à la Maison de la culture Mebarek El Mili au centre-ville, en présence de militants et de sympathisants, M. Baâdji a indiqué que le «FLN est un grand réservoir de cadres», considérant que la présentation de listes renfermant des noms intègres et populaires «garantira le succès du FLN en dépit des tentatives d'atteinte à sa légitimité». M. Baâdji s'attend, également, à ce que le «FLN

remporte les prochaines élections législatives et locales à Mila et dans d'autres wilayas du pays» (si elles auront lieu en même temps), ajoutant que cette formation politique connaît une réorganisation de ses structures dans le but «d'insuffler de nouvelles énergies et non pour régler des comptes». Le SG du FLN a rappelé que sa formation politique est forte d'une base populaire, avançant pour preuve, « la mobilisation forte des citoyens aux rassemblements du parti organisés à travers le pays ». Par ailleurs, M. Baâdji a indiqué que depuis son installation à la tête du FLN, il n'a pas organisé de rencontres avec la presse. Le SG du FLN a considéré, par ailleurs, que «les tentatives

de contrôler le parti s'inscrivent dans le cadre des velléités tentatives visant à faire main basse sur l'Algérie», réitérant son appel à la classe politique pour se doter d'une charte d'éthique et rompre avec les pratiques discutables auxquelles s'adonnent certains partis politiques. Il a appelé également la classe politique et les différents acteurs de la société à «œuvrer pour renforcer le front intérieur surtout que l'Algérie fait face à des pressions, notamment au niveau des frontières ». Dans ce contexte, le SG du FLN a estimé que «toute atteinte aux institutions de l'Etat est une atteinte au peuple et ses capacités».

APS

PARTI EL-KARAMA

## Mohamed Daoui plébiscité SG

Le président par intérim du Parti El Karama, Mohamed Daoui a été plébiscité samedi à Alger au poste de Secrétaire général (SG) du parti. Le plébiscite de M. Daoui est intervenu à la majorité au bout d'un vote à mains levées lors d'un congrès extraordinaire lors duquel certains articles des statuts du Parti El Karama ont été modifiés "en adaptation avec la nouvelle situation du pays et des lois régissant les partis". Pour M. Daoui, ces amendements concernent des affaires administratives et organisationnelles consistant en premier lieu en le changement de titre du poste du sommet (Secrétaire général au lieu de président du parti) et

la création d'un poste de vice-secrétaire général. En ce qui concerne le changement de nom du parti, le nouveau SG a précisé que cela "a été reporté pour le prochain congrès qui jouit de toutes les prérogatives de ce choix ou de maintien du nom actuel". Par la même occasion, il a salué "l'ambiance démocratique" qui a marqué le congrès, la qualifiant de "signe positif" qui pourrait permettre au parti "d'aller de l'avant" dans ses programmes. Le même responsable a en outre assuré l'opinion publique nationale, notamment les jeunes, que son parti "est sur la bonne voie", d'autant que plus de deux tiers des Mouhafadate de sa formation poli-

tique sont composées des jeunes", promettant de permettre au parti d'occuper une place prépondérante à l'avenir" au regard des nouvelles lois. Le SG du Parti El Karama a également saisi l'occasion pour appeler les militants de son parti à œuvrer davantage afin d'"attirer" un plus grand nombre de jeunes à travers le territoire national, et ce en préparation aux prochaines échéances électorales. Les travaux du congrès extraordinaire ont vu l'adoption des deux rapports financier et moral de la période de présidence de Daoui (depuis septembre 2019) et des débats autour des questions concernant le parti.

## OBÉSITÉ EN ALGÉRIE

**50% des hommes et un tiers des femmes souffrent de surpoids**



Le surpoids et l'obésité deviennent un sérieux problème de santé publique. Selon les statistiques de l'Institut national de santé publique (INSP), «un Algérien sur deux et une Algérienne sur trois souffrent de surpoids». Les spécialistes tirent la sonnette d'alarme et mettent en garde contre cette prévalence croissante de l'obésité au sein de la société. Le Pr Rachid Malek, chef de service de médecine interne au CHU de Sétif, rappelle que «les personnes obèses sont exposées à plusieurs maladies graves, à l'instar des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension artérielle (HTA), du diabète et du cancer». Il précise que «le monde souffre de trois pandémies que sont le diabète qui vient en tête, suivie de l'obésité puis du Covid-19». Les personnes obèses sont les plus exposées à contracter le coronavirus pouvant causer la mort, a-t-il ajouté, précisant que les obèses et diabétiques figurent en tête des cas contaminés au Covid-19 ayant été hospitalisés. Pour sa part, le directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Djamel Fourar, a souligné que la prise en charge de l'obésité exigeait la conjugaison des efforts de tous les secteurs, chacun dans sa spécialité. Le ministère a mis en place une stratégie nationale de lutte contre ce phénomène, a-t-il rappelé. De son côté, le Pr Nassima Foudala, chef de service d'endocrinologie au CHU Lamine Debaghine (ex-Maillot) a mis l'accent sur l'impératif d'une lutte effective contre l'obésité, vu ses menaces sur la santé et le Trésor public. Le Pr Bensmina, chef de service de diabétologie à l'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) de Douéra a déploré, quant à elle, la situation sanitaire de certaines catégories d'âge chez les enfants dont le taux de surcharge pondérale a atteint un degré alarmant. Pour prévenir cette maladie dangereuse, les spécialistes ont souligné la nécessité d'encourager la pratique du sport, la sensibilisation à une alimentation équilibrée et la lutte contre le tabagisme, en impliquant tous les acteurs de la société dans la prévention de cette maladie.

**POUR ÉVOQUER LES QUESTIONS LIÉES À LEUR STATUT**

**Oudjaout reçoit les syndicats**

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Oudjaout, a rencontré hier au siège de son département ministériel à El Mouradia, le SG du Conseil des enseignants des lycées d'Algérie (CELA), le SG du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement primaire, le SG du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement moyen, dans le cadre de la poursuite d'une série de rencontres bilatérales programmées par le ministère avec les partenaires sociaux pour aborder et débattre des préoccupations d'ordre éducatif, social et professionnel.

**8 CAS CONFIRMÉS ET 10 SUSPECTS SELON L'INSTITUT PASTEUR D'ALGÉRIE**

**Alerte au variant britannique**

*Le variant britannique du Covid-19 continue de se propager en Algérie en dépit des mesures «draconiennes» prises par les autorités.*



2 nouveaux cas ont été enregistrés et 10 cas suspects sont actuellement sous surveillance médicale, a révélé le directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), le professeur Fawzi Derrar.

Le nombre total des cas confirmés du variant britannique du Covid-19 est passé à 8, précise le DG de l'IPA à une Chaîne de télévision privée révélant l'existence de 10 cas suspects qui sont actuellement sous surveillance médicale. Il avait indiqué vendredi dernier à la télévision nationale (ENTV) que les cas contaminés «sont âgés entre 50 et 60 ans et des deux sexes. Il a également fait savoir que l'un des cas était «un cas contact proche du premier cas». Il est au stade final de la guérison, a-t-il précisé. Jeudi, il avait fait état sur sa page Facebook de 6 nouveaux cas du variant britan-

nique du Covid-19 détectés en Algérie. «Dans la continuité des activités de séquençage des virus SARS-CoV-2 mises en place par l'Institut Pasteur d'Algérie dans le contexte de surveillance des variants circulant actuellement dans le monde, et suite à la confirmation le 25 février dernier de deux cas porteurs du variant britannique à Alger, six autres cas porteurs de ce même variant ont été détectés ce jour 04 mars 2021, au niveau des laboratoires de l'IPA», indique le communiqué. «Il s'agit de quatre sujets contacts, détectés dans le cadre des enquêtes épidémiologiques autour de l'un des deux premiers cas et de deux nouveaux cas, actuellement en isolement au niveau de l'EHS d'El-Kettar et de l'EPH de Rouiba», a précisé l'IPA. Deux premiers cas du variant britannique du Covid-19 ont été

détectés, le 25 février dernier, en Algérie chez un membre du personnel de santé de l'EHS de Psychiatrie de Chéraga (isolé actuellement) et chez un immigré venant de France pour l'enterrement de son père, rappelle-t-on.

Enfin il faut savoir que la souche britannique du coronavirus a été détectée au Royaume-Uni pour la première fois le 14 décembre dernier. Elle est devenue très vite dominante dans plusieurs pays d'Europe. En Algérie, les autorités sanitaires ont procédé à la fermeture des frontières et toutes les voies de communication, aériennes, maritimes et terrestres, en vue de «stopper» la propagation du variant britannique, qui est, selon les spécialistes, 8 fois plus importante.

Rabah Karali

**VACANCES UNIVERSITAIRES DU PRINTEMPS**

**Les dates arrêtées**

Le ministère de l'Enseignement supérieur a fixé la date des vacances universitaires du printemps pour l'année 2020-2021, du 11 mars au 20 mars 2021. En effet, dans une correspondance adressée à l'ensemble des universités à travers le pays, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Mesrs), a annoncé la date des vacances universitaires du printemps pour l'année 2021 en Algérie. Ainsi, le Mesrs a indiqué aux étudiants algériens que les vacances universitaires du semestre pour l'année universitaire 2020-2021 en Algérie sont fixées du jeudi 11 mars au samedi 20 mars 2021. A cet effet, et pour une stricte application de cette mesure, les responsables des universités à l'échelle nationale sont tenus de mettre en œuvre cette décision; indique le communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur. Pour rappel, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a révélé le 23 février dernier, la date des résultats des concours pour le concours de doctorat. Il avait dévoilé dans ce sillage, que les étudiants concernés pouvaient commencer, à compter du 23 février dernier; à passer en revue les résultats des appels sur la plateforme numérique nationale PROGRES ainsi que sur les sites Internet des institutions universitaires. En outre, chaque candidat retenu était en mesure d'imprimer et de retirer la convocation et consulter les dates des concours spécifiques entre le 27 février et le 10 avril 2021 en parcourant les sites des institutions concernées par le concours.



**LE GEL VA DURER JUSQU'AU 21 MARS**

**Le Maroc suspend ses vols avec l'Algérie**

Les autorités marocaines ont annoncé vendredi dernier la suspension totale des frontières aériennes avec l'Algérie jusqu'au 21 mars 2021. Dans un communiqué rendu public par l'Office national marocain des aéroports via sa page Facebook, ce dernier a indiqué la fermeture temporaire de ses espaces aériens avec l'Algérie. La fermeture inclut la totalité des vols en provenance et à destination d'Algérie. Par ailleurs, les voyageurs algériens ayant transité par l'intermédiaire d'un autre pays sont également interdits d'accéder au sol marocain, indique cette même source sans toutefois dévoiler

les raisons de cette décision. Néanmoins, l'hypothèse que cette fermeture entre dans le cadre des mesures de protection, de prévention et de lutte contre la pandémie du Covid-19 est le plus probable jusqu'à présent. Il est également à noter que le royaume chérifien a fermé l'accès à son territoire à l'Italie, la Belgique, la Turquie, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Suède, l'Ukraine, la République tchèque, l'Australie, l'Irlande, la Nouvelle Zélande, l'Afrique du Sud, le Danemark, le Royaume-Uni et le Brésil.

EN DEHORS DE L'UE

# L'Algérie est premier importateur du blé français

**L'Algérie a importé 309 000 tonnes de blé en provenance de France durant le mois de février 2021, a rapporté hier l'agence Reuters citée par Agriculture.com. Il s'agit du plus grand volume exporté par la France vers l'Algérie cette saison, indique la même source qui précise que l'Algérie demeure le plus grand importateur de blé français en dehors de l'Union européenne (UE) en février.**

**A**u total, 821 000 tonnes de blé ont été exportées par la France vers les pays en dehors de l'UE et du Royaume-Uni. L'Algérie représente donc à elle seule 38 % des volumes exportés par la France en dehors de l'UE. Le Maroc est, quant à lui, le second plus grand importateur de blé français en février, avec un volume s'établissant à 138 000 tonnes. Il s'agit également du plus grand volume importé par le Maroc de France cette saison. La Chine a pour sa part importé 68 000 tonnes de blé en provenance de France en février. Au total, la France a exporté environ 5 millions de tonnes de blé cette saison en dehors de l'Union européenne et du Royaume-Uni. Mi-février, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) avait lancé un appel d'offres international pour l'acquisition de blé de meunier, précisant que des conditions en lien avec les dates limites et les ports de livraisons ont été incluses. L'appel d'offres indiquait que l'expédition en provenance des principales régions d'approvisionnement telles que l'Union européenne pouvait avoir lieu du 21 au 31 mars et pendant tout le mois d'avril. Pour les approvisionnements sud-américains et australiens, l'expédition devrait se faire du 21 février à la fin mars, ont indiqué des traders.

La dernière offre de blé de l'OAIC précisait également que le blé devait être expédié exclusivement vers deux ports du pays, à savoir ceux de Mostaganem et de Ténès. «Les deux ports spécifiés sont relativement petits et cela peut impliquer l'utilisation des vraquiers plus petits que ceux habituellement réservés pour expédier les achats de blé algérien», a déclaré un négociant. Cela donnerait, selon la même source, «un avantage au blé de l'UE, en particulier de la France. Car commercialement, il ne serait pas possible d'expédier de petites cargaisons d'origines plus éloignées comme l'Argentine», a ajouté le négociant. Un autre négociant a déclaré qu'il était «inhabituel



que seuls deux ports soient spécifiés dans les appels d'offres algériens. «La règle pour deux ports seulement pourrait également indiquer qu'un petit achat pourrait être lancé dans cet appel d'offres. Mais la période d'expédition est d'un mois et demi au

lieu d'un mois comme d'habitude, donc peut-être que cela pourrait permettre d'acheter un volume raisonnable», dit le deuxième commerçant. L'appel d'offres indiquait un volume nominal de 50 000 tonnes, mais l'OAIC en achète générale-

ment plus. Dans son appel d'offres précédent à la fin du mois de janvier, l'OAIC aurait acheté plus de 600 000 tonnes de blé, dont l'expédition devait avoir lieu en mars s'il provenait des principales régions fournisseuses. **Hafid M.**

## ELLE SERA DESTINÉE AUX CLIENTS DE L'EPAL

### La télé facturation sera lancée incessamment

Dans le cadre des mesures de facilitation accordées aux clients par l'utilisation des moyens technologiques de l'information et de la communication, l'Entreprise portuaire d'Alger (Epal) a inscrit dans son programme de numérisation des opérations supervisées par Serport parmi lesquelles la télé facturation qui sera lancée incessamment. Cette solution permettra aux clients de disposer de la facture en format électronique qui sera transmise par l'Epal dès la réception de la marchandise. Selon l'Epal, elle va contribuer à la dématérialisation du processus manuel de facturation de l'Epal d'une part et mettre fin à des déplacements inutiles des clients vers les guichets de l'Epal d'autre part. «Tout le monde tirera profit de ce gain de temps économique et social. S'agissant de la facturation au comptant, rappelons que l'Epal a déjà mis à la disposition de ses clients au niveau de ses services des terminaux de paiement électroniques (TPE)», indique-t-on.

R.E.

## GUERRE COMMERCIALE

# Bruxelles et Washington signent une trêve

L'Europe et les Etats-Unis suspendent pour quatre mois les droits de douane appliqués dans le cadre du vieux litige Boeing/Airbus. Un signe de détente entre les deux géants du commerce après la présidence Trump. La guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'Union européenne est en pause. «Le Président Biden et moi-même sommes convenus de suspendre tous nos tarifs imposés dans le cadre des litiges Airbus-Boeing, tant sur les produits aéronautiques que non aéronautiques, pour une période initiale de quatre mois», a annoncé la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, après son premier entretien avec le dirigeant américain. Ce compromis porte sur les surtaxes imposées depuis octobre 2019 par l'administration Trump sur quelque 7,5 milliards de dollars (6,3 milliards d'euros) d'exportations européennes vers les Etats-Unis, notamment des produits alimentaires et des vins et spiritueux, et sur 4,5 milliards de dollars de produits américains à destination de l'UE. Lors de leur entretien téléphonique, le président américain a souligné «son soutien à l'Union européenne et son engagement à réparer et redynamiser le partenariat USA-UE», a indiqué la Maison-Blanche dans un bref compte rendu. «C'est une excellente nouvelle pour les entreprises et les industries des deux côtés de l'Atlantique, et un signal très positif pour notre coopération économique dans les années à venir», a-t-elle ajouté dans un communiqué. Les deux partenaires vont profiter de cette trêve de quatre mois pour se «concentrer sur la résolution» de leurs «différends en matière d'aéronautique», a insisté la présidente de l'Exécutif européen.

Cette annonce, au lendemain d'un accord similaire entre Londres et Washington, a été accueillie avec soulagement par Paris, car les surtaxes américaines pénalisent particulièrement les viticulteurs français. Il s'agit d'une «première étape dans le processus de désescalade» commerciale, a salué le ministre français au Commerce extérieur Franck Riester. «Nous allons maintenant travailler avec la Commission et nos partenaires européens, pour parvenir dans les quatre mois à venir à un accord sur de nouvelles règles encadrant le soutien public au secteur aéronautique, qui soit conforme à nos intérêts et sans naïveté», a ajouté le ministre délégué dans un communiqué.

### DÉBAT SUR LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

«Nous nous félicitons de la décision de suspendre les tarifs pour permettre la tenue de négociations», a pour sa part réagi Airbus dans un communiqué séparé, ajoutant qu'il continuerait à «défendre un règlement négocié de ce différend de longue date afin d'éviter des surtaxes douanières qui ne font que des perdants».

Airbus et son concurrent américain Boeing, et à travers eux l'Union européenne et les Etats-Unis, s'affrontent depuis octobre 2004 devant l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur les aides publiques versées aux deux groupes, jugées illégales. Les Etats-Unis ont été autorisés en octobre 2019 à imposer des taxes à hauteur notamment de 25 % pour les vins et spiritueux, et de 15 % pour les avions Airbus. Dans une décision miroir, un an plus tard, l'OMC avait autorisé Bruxelles à mettre en place des taxes sur des

produits importés des Etats-Unis. L'UE impose depuis des droits de douane sur 4 milliards de dollars d'exportations américaines. L'administration Biden avait annoncé le 11 février le maintien pour le moment des taxes supplémentaires sur certains produits européens, entrées en vigueur le 12 janvier dernier, à quelques jours de la fin du mandat de Donald Trump, marqué par de fortes tensions commerciales.

Pour ce qui est de l'issue de la guerre commerciale sino-américaine, la question est tout autre. A l'occasion de son premier discours de politique étrangère depuis l'entrée en fonctions de Joe Biden, le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinkin a désigné la compétition avec la Chine comme le «plus grand défi géopolitique du XXIe siècle» et une priorité de la politique étrangère de Joe Biden, promettant de conjuguer fermeté et dialogue. «Plusieurs pays représentent des défis importants pour nous, dont la Russie, l'Iran ou la Corée du Nord», a-t-il souligné. «Le défi posé par la Chine est différent. La Chine est le seul pays avec la puissance économique, diplomatique, militaire et technologique susceptible d'ébranler sérieusement le système international stable et ouvert, toutes les règles, valeurs et relations qui rendent le monde tel que nous voulons qu'il soit», a ajouté le chef de la diplomatie américaine.

Le secrétaire d'Etat a promis que les relations avec Pékin seraient un mélange de «compétition quand ce sera sain», «collaboration quand ce sera possible» et «antagonisme quand ce sera nécessaire».

R.E.

## FABRICATION DE FROMAGES

# Formation au profit de la femme rurale à Tizi ousou

**Une formation sur les techniques d'élevage bovin et la fabrication de fromages au profit des femmes rurales issues des wilayas du Centre et de ressortissantes de la République arabe sahraouie et démocratique (Rasd), a été lancée, vendredi à Tizi-Ouzou, par l'association nationale Forum appui et promotion de la femme rurale, a-t-on constaté.**

**P**révue initialement au Centre de formation professionnelle de la commune de Sidi Naâmane, cette formation organisée en collaboration avec la chambre d'agriculture de wilaya de Tizi ousou et le Conseil national de la filière lait, a eu lieu finalement au niveau de l'Institut de formation professionnelle de Oued Fali. Pas moins de 45 femmes, dont une vingtaine issue de la wilaya de Tizi-Ouzou, cinq invitées d'honneur du Sahara occidental et le reste venues d'une dizaine de wilayas du Centre du pays, participent à cette formation de trois jours.

"Le but de cette initiative est d'accompagner la femme rurale à travers la formation afin de lui donner un outil pour créer sa propre activité génératrice de revenus, en exploitant les ressources disponibles dans son territoire", a indiqué à l'APS, la vice-présidente du Forum appui et promotion de la femme rurale, Dalila Aoues. La participation des femmes sahraouies rentre dans le cadre de la solidarité qui lie l'Algérie à la Rasd. Ces dernières une fois formées vont à leur tour former leurs concitoyennes sahraouies aux techniques d'élevage bovin et de fabrication de fromages, a-t-on appris de même source.

A l'issue de cette formation, des diplômes validés par le secteur de la Formation professionnelle seront remis aux participantes, a indiqué Mme Aoues, rappelant, à ce titre, qu'une convention a été signée entre son association et le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Grâce à ce diplôme, les femmes formées pourront se rapprocher des organismes publics d'aide à la



création d'emplois pour lancer leurs propres projets de micro-entreprise de fabrication de fromage artisanal ou unité d'élevage, a-t-elle souligné. Les cinq femmes sahraouies présentent à Tizi-Ouzou dans le cadre de cette formation qui sera clôturée le 8 mars par une exposition des produits du terroir et une cérémonie de remises de diplômes, ont salué cette initiative et la "position immuable et honorable" de l'Algérie vis-à-vis de la question sahraouie.

La représentante de la direction de promotion de la femme sahraouie, Ouarda Hamoudi a souligné que cette formation est une opportunité pour un échange d'expériences et de savoir-faire, que, elle

et ses compatriotes présentes à cette session, vont à leur tour partager avec leurs concitoyennes. "Elle est aussi une occasion pour rappeler qu'il y a un peuple (Sahraoui) qui lutte pour son indépendance", a-t-elle dit avant de dénoncer "la guerre que vit son peuple suite à la violation, le 13 novembre dernier, de l'accord de cessez-le-feu, signé en 1991 sous l'égide de l'ONU, par le colonialisme marocain". "Une guerre que le Makhzen, qui cherche toujours à gagner du temps après 29 ans de recherche d'une solution pacifique, met à profit pour dilapider les richesses du Sahara occidental notamment les ressources halieutiques et le phosphate", a-t-elle déploré.

## LOGEMENT RURAL À KHENCHELA

## Distribution de 1 300 aides en 2021

Au total, 1.300 aides au logement rural seront distribués à leurs bénéficiaires au titre de l'exercice 2021, a rapporté jeudi la cellule de l'information et de la communication de la wilaya. Selon la même source, Khenchela a également bénéficié à la fin de l'exercice 2020 d'un quota de 300 aides au logement rural réparti sur ses communes et dont la distribution est prévue pour l'année en cours. Un total de 1 000 autres aides affectées à cette même wilaya au début du mois de mars en cours, seront distribuées en outre à travers diverses localités.

La même source a indiqué, par ailleurs, que la wilaya de Khenchela a recensé durant les trois dernières années plus de 10.000 demandes relatives à l'octroi d'aides au logement rural à travers 21 communes, soulignant qu'environ 1 500 décisions d'aide similaires ont été déjà distribuées. Les services de la wilaya ont affirmé, en outre, que les efforts déployés par les autorités locales durant les trois derniers mois ont permis à cette wilaya de bénéficier d'un nombre important de 1.300 décisions d'aide pour répondre aux préoccupations des agriculteurs désireux se stabiliser dans les zones d'ombre relevant des différentes communes. La distribution de 1000 décisions d'aide à l'habitat rural prendra en considération les statistiques et la géographie de chaque collectivité locale, afin de respecter le caractère de chacune des communes pour éviter de prioriser des localités au détriment d'autres, comme cela s'est produit avec les communes de Chelia et de Lemsara qui n'ont pas bénéficié d'aides suffisantes comparativement à la demande exprimée, a souligné la même source. Des efforts sont actuellement en cours pour assurer la coordination entre les différentes directions de l'exécutif et des collectivités locales en vue de la distribution des décisions d'attribution des aides au logement rural, dont le nombre s'élève à 674 aides affectées à la wilaya durant les deux dernières années, et ce, pour lancer les travaux de construction dans les délais, a-t-on relevé. Pour rappel, la wilaya de Khenchela figure parmi les régions où ce type d'habitat a connu une certaine réussite avec plus de 37 000 aides distribuées à travers les différentes communes, nécessitant un montant de plus de 26 milliards de dinars alloués par l'antenne locale de la caisse nationale du logement (CNL) aux bénéficiaires.

## RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ À EL BAYADH

## Raccordement de 485 foyers

Quelque 250 foyers de la wilaya d'El Bayadh ont bénéficié, jeudi, du raccordement au réseau d'électricité et 235 foyers au réseau du gaz de ville, a-t-on appris auprès de la direction de l'énergie. Le chef de service électricité et gaz, Naimi Amiri a souligné que le raccordement de quatre zones d'ombre de la commune d'El Bayadh au réseau d'électricité, à l'instar de 100 logements du village El Haoudh, 50 autres au village Ouafak, 50 autres à Ouled Amrane 50 et au village de petit Mécheria. Cette opération concrétisée dans le cadre du programme sectoriel a coûté plus de 40 millions DA. La longueur du réseau réalisé est de 6 kilomètres, a-t-on fait savoir. En outre, 235 foyers ruraux dans la commune d'El Khaïter (nord de la wilaya) ont été raccordés au réseau du gaz de ville. L'opération, réalisée au titre de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, a été dotée de 13 millions DA et la longueur du réseau est de 6 km, selon la même source. Pour rappel, 350 foyers ont bénéficié, cette semaine, de l'opération de raccordement au réseau du gaz de ville à El Ghassoul.

## ZONES RURALES

## L'Etat œuvre à leur redonner un rôle pionnier économiquement

Le chargé de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad, a affirmé vendredi depuis la wilaya de Jijel, que "l'Etat œuvre actuellement à redonner un rôle pionnier, économiquement, aux zones rurales". Ceci à travers notamment différents programmes de développement en cours de réalisation, a indiqué M. Merad, au 3<sup>e</sup> jour de sa visite dans les zones d'ombre de plusieurs communes de la wilaya de Jijel. Les différents programmes en cours dans les zones d'ombre, notamment l'aménagement des routes et le raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, permettront aux zones rurales de s'ériger en "producteurs et de participer à l'appui des budgets des communes, à travers la création de micro-activités, grâce à l'accès de leurs habitants aux différentes formes d'aide mises en place par



l'Etat, à même de garantir une vie décente à la population, a-t-il soutenu. Par ailleurs, M. Merad a mis l'accent sur l'attention particulière accordée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune aux zones d'ombre. Et d'ajouter: "Nous ne pouvons édifier une Algérie nouvelle, tandis que les habitants de plusieurs

zones continuent de souffrir". "Les zones rurales ont été marginalisées depuis plusieurs années. Toutefois, il n'est jamais trop tard pour y remédier. Pour preuve, la majorité des zones d'ombre sont devenues des chantiers à ciel ouvert", a-t-il souligné. En réponse aux préoccupations des citoyens, le même respon-

sable a mis en avant les efforts consentis localement dans la wilaya de Jijel pour désenclaver les zones d'ombre, "mais les ressources financières locales demeurent insuffisantes par rapport au grand nombre de ces zones", rassurant quant à la forte volonté qui anime les responsables locaux en vue de garantir les besoins fondamentaux de la population". Au troisième jour de sa visite à Jijel, le chargé de mission à la Présidence, Brahim Merad a donné le coup d'envoi du projet de raccordement à l'électricité au profit des régions de Ait Achour, Iyaaden (Ziama Mensouriah), Beni Sekfal (El Aouana), outre l'inauguration de plusieurs routes dans les communes d'Erraguene, Ziama Mansouriah et El Aouana, ainsi que les espaces de loisirs et une salle de soins dans la commune de Selma Benziada.

## PROMOTION DE LA CULTURE ENVIRONNEMENTALE À CONSTANTINE

# Nettoieement et reboisement au menu des journées de sensibilisation

**Plusieurs activités de nettoieement et de reboisement ont été organisées, vendredi à Constantine, à l'ouverture de la première édition des journées de sensibilisation sur «la promotion de la culture environnementale dans la communauté et l'utilisation des déchets ménagers pour atteindre les objectifs de développement durable».**

Organisée à l'initiative de l'association nationale pour la promotion de la culture environnementale et des énergies renouvelables, cette manifestation devant se poursuivre jusqu'à dimanche prochain, ciblera en particulier les élèves et les étudiants considérés comme le "maillon fort" de la stratégie nationale de promotion environnementale pour un développement durable, selon les organisateurs. Le coup d'envoi de cette manifestation de sensibilisation, a eu lieu depuis la cité 700 logements à l'unité de voisinage UV20, dans la circonscription administrative Ali Mendjeli, et a impliqué une centaine d'enfants venus participer aux actions de sensibilisation sur l'environnement en compagnie de leurs parents.

Au terme des actions de nettoieement et de reboisement effectuées dans ce quartier, et auxquelles ont participé des éléments de la police urbaine, la direction locale de l'environnement et la Conservation des forêts, des bacs à ordures ménagères octroyés par l'Agence nationale des ordures AND, partie prenante de cette opération de sensibilisation, ont été installés dans les différents recoins de la cité. "Ces actions visent à inciter et encourager les citoyens à respecter l'hygiène de l'environnement", a déclaré à l'APS la présidente locale de l'association organisatrice de l'évènement, Amel El Abed. Selon la même source, les premières journées de sensibilisation sur "la promotion de la culture environnementale dans la communauté et l'utilisation des déchets ménagers pour atteindre les objectifs de développement durable", s'inscrivent dans le cadre du programme de l'association pour "réussir le projet national de tri et de valorisation des déchets ménagers lancé avec le concours du secteur de l'environnement". Des ateliers de sensibilisation sur l'importance du tri et la valorisation des déchets ménagers et autres formations et apprentissages sur la transformation des déchets organiques en engrais naturels, ont été également organisés à cette occasion. Plusieurs autres activités de terrain et des distractions sont prévues samedi à la forêt d'El Baâraouia (El Khroub), où des opérations de nettoieement et de reboisement seront effectuées par les partici-



pants, a-t-on fait savoir. La manifestation sera clôturée, dimanche, par l'organisation d'une conférence scientifique sur les dangers de la pollution et les techniques modernes de mobilisation et de sensibilisation sur le tri et le recyclage des déchets ménagers à l'Ecole nationale supérieure de biotechnologie (ENSB), a souligné Mme El Abed. Cette première édition des journées de sensibilisation sur la promotion de la culture environnementale dans la communauté est organisée en collaboration avec l'Agence nationale des déchets (AND), la Conservation locale des forêts et l'Ecole nationale supérieure de biotechnologie (ENSB).

## AIN MRANE (CHLEF )

# Installation de quatre clubs environnementaux dans des écoles

Quatre clubs environnementaux ont été installés, jeudi dernier, au niveau d'écoles primaires de la commune d'Ain Mrane (nord-ouest de Chlef) dans le cadre des programmes visant à ancrer la culture environnementale chez les enfants, a-t-on appris auprès des responsables de cette initiative. La cérémonie d'installation de ces clubs, dont l'objectif est l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des enfants, s'est déroulée en marge d'une rencontre d'information au profit des clubs environnementaux de la commune d'Ain Mrane, en présence des autorités sécuritaires et des directeurs des établissements éducatifs concernés. "Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'opération d'installation des clubs environnementaux à travers la wilaya de Chlef, laquelle (opération) a permis la mise sur pied, à ce jour de 540 clubs et la commune d'Ain Mrane, en compte 19 actuellement, installés ces dernières années", a indiqué, à l'APS, le directeur de la maison de l'environnement, Maamar Samara. Soulignant que le club environnemental est le "noyau de diffusion de la culture environnementale chez les enfants", ce même responsable a signalé que l'objectif visé par ses services, est d'"atteindre à la fin 2021, un chiffre de 600 clubs environnementaux installés au niveau d'établissements éducatifs, sur les 852 que compte la wilaya (tous cycles confondus)", a-t-il dit.



Cette rencontre de formation, ayant enregistré la participation de 78 acteurs du secteur environnemental local, dont des membres d'associations et des directeurs d'établissements éducatifs, a, également, vu la tenue d'expositions axées sur les activités d'un club environnemental modèle, en plus de la présentation d'un cours sur l'environnement et la préservation de l'eau au profit des élèves. En marge de cette manifestation, l'agence du bassin hydrographique Cheliff-Zahrez a procédé à la distribution de brochures d'information au profit des élèves présents sur place, pour les sensibiliser sur l'intérêt de la préservation et de l'économie de l'eau et de la protection de l'environnement. Le président de l'association de promotion de l'action sociale, environnementale et de bénévolat de Chlef, Hamidate Madani a salué l'organisation de cette activité visant, a-t-il dit, "le développement et l'amélioration du niveau des présidents des clubs environnementaux, notamment en matière de diffusion de la culture environnementale et des nouveautés concernant de nombreux sujets du domaine écologique, méritant d'être mis en lumière", a-t-il souligné. De nombreux directeurs d'établissements éducatifs ont souligné, dans leurs déclarations à l'APS, l'"importance de création de clubs environnementaux qui vont accompagner les élèves durant leur cursus scolaire, de manière à ancrer dans leur esprit une culture environnementale susceptible de préserver l'écosystème et le droit des futures générations à un environnement sain, tout en consacrant le développement durable", ont-ils indiqué. Cette cérémonie a été marquée par l'organisation d'une visite de terrain dans deux clubs modèles au niveau des écoles "Colonel Amirouche" au centre d'Ain Mrane, et "Souhil Habib" de "Bokaâte Sehaïlia", dans la même commune.

## PROMOTION DES PRODUITS NON LIGNEUX

# Un plan d'action en cours de préparation

La Direction générale des forêts (DGF) a annoncé jeudi passé dans un communiqué qu'elle était en passe d'élaborer un plan d'action pour la promotion des produits forestiers non ligneux en Algérie. "La Direction générale des forêts facilite, avec l'appui de l'Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action national pour la promotion des produits forestiers non ligneux en Algérie", note le document, ajoutant que le cadre stratégique développé, à cet effet, comprend trois orientations stratégiques et neuf objectifs. La première orientation stratégique s'agit d'assurer une offre des pro-

duits forestiers non ligneux issus de sources légales et durables, la deuxième concerne le développement des chaînes de valeurs forestières basées sur les produits forestiers non ligneux, alors que la troisième orientation stratégique concerne l'adaptation du cadre politique afin de créer un environnement favorable à la gestion durable de la ressource au développement des chaînes de valeurs forestières.

Ainsi, dans le cadre de l'opérationnalisation de ce cadre stratégique, un plan d'action sera élaboré pour chaque orientation stratégique, a indiqué le DGF, précisant que l'atelier d'élaboration du plan d'action se tiendra les 07 et 08 mars

2021 et se déroulera en séances plénières et en trois groupes de travail. Chaque groupe de travail se focalisera sur une orientation stratégique, explique la DGF, ajoutant que ces groupes sont invités à donner une brève description de l'orientation stratégique et formuler un indicateur de l'orientation stratégique et un ou deux indicateurs pour chaque objectif. Ils seront également appelés à identifier les actions prioritaires pour atteindre chaque objectif tout en renseignant sur les activités qui sont déjà en cours (dans quel cadre ? par qui ? où ? depuis quand ? comment ? et jusqu'à quand ?), les activités déjà prévues (dans quel cadre ? par qui ? où ? comment ?), ainsi que les activités nouvelles. Ils auront également la mission d'estimer les coûts de mise en œuvre de ces actions prioritaires et renseigner sur les ressources déjà mobilisées et les ressources qui restent à mobiliser, identifier les résultats attendus de chaque action prioritaire, proposer l'institution la plus appropriée pour assurer la coordination de la mise en œuvre, ainsi que les institutions partenaires, en tenant compte du champ de leurs compétences et des avantages comparatifs. Le rapport de chaque groupe de travail sera présenté dans deux matrices, à savoir celle du plan d'action de l'orientation stratégique et une autre matrice d'actions prioritaires, ajoutant le communiqué.

## EN DÉPIT DE LA POURSUITE DE LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS

# Réouverture des centres d'enfouissement technique d'Oran

Les centres d'enfouissement technique des déchets (CET) de la wilaya d'Oran ont rouvert leurs portes en dépit de la poursuite de la grève des travailleurs depuis plusieurs jours, a-t-on appris de la directrice de la société de gestion des CET, Dalila Chellal. En application des instructions des autorités de wilaya, les portes de tous les CET fermés par les travailleurs ont été rouvertes afin de permettre aux camions et bennes de décharger les déchets collectés, a-t-elle indiqué. Relevant que les travailleurs n'ont pas respecté le service minimum, Mme Chellal a souligné que l'affaire a été transférée devant la justice pour statuer sur la légitimité de cette grève. Les travailleurs des CET de Hassi Bounif, El Ançor, El Braïya et Arzew refusent de reprendre le travail tant que leurs revendications ne sont pas satisfaites, dont celles de l'amélioration de leur situation professionnelle, l'augmentation des primes de transport et du couffin, le versement de la prime annuelle et la révision de la convention collective.



REVUE ECHORTA

# Les défis induits par le coronavirus mis en avant

*La revue de la police, dans son éditorial intitulé : «La sécurité pour instaurer de l'espoir» a évoqué l'ampleur des défis sécuritaires sanitaires et sociaux qui ont marqué l'année 2020, qui résultent des conséquences de l'épidémie du coronavirus.*

La revue, dans son numéro 148 a tenu à rappeler «les exigences de la sécurité globale et du développement social, culturel et économique ainsi que la nécessité d'instaurer un climat favorable pour un lendemain meilleur, à travers l'appel à l'unité, en vue de consacrer un modèle de cohésion sociale et les illustrations nobles du sacrifice et de l'abnégation au service du pays». S'agissant de la chronique intitulée : «Persévérez sur la voie du don de soi et de l'engagement», a mis l'accent sur les efforts consentis par la police au cours de l'année 2020, caractérisé par la richesse du don et l'esprit d'engagement, et d'aide aux citoyens pour faire face à la pandémie et ses diverses répercussions, avec un parfaite prise de conscience, à travers l'orientation et la garantie de la sécurité du citoyens et ses biens. Par ailleurs, le numéro a mis en avant la couverture médiatique de la célébration de la Journée de la police arabe, qui est un symbole de la coopération arabe en matière de sécurité, en saluant le rôle vital et décisif joué par les policiers dans le



monde arabe pour maintenir la sécurité des citoyens et leurs biens, ainsi la stabilité des progrès de société. D'autre par l'édition a présenté, également une couverture exceptionnelle destinée à l'attachement de

la direction générale de la Sûreté nationale aux défis actuels, à travers les réalisations et la promotion de la performance de la police, ainsi qu'une large couverture sécuritaire à travers le pays pour répondre aux attentes du citoyen. Dans ce numéro, le lecteur trouvera également des reportages sur le terrain, autour de la sécurité, des informations et autres sujets historiques, en plus du dossier spécial sur les médias en Algérie face au défi numérique, et la réponse à la guerre électronique visant l'Algérie et ses institutions. Quant au volet contributions, la revue comprenait de sujets précieux et spécialisés dans de nombreux domaines, qui traitaient de questions d'actualité, y compris la criminalisation du paiement de la rançon, un sujet abordé par le Professeur Makhlof Sahel, sous le titre «Le rôle de l'Algérie dans la promotion de l'établissement d'un système de criminalisation du paiement de la rançon» en plus des sujets académiques liés aux affaires de sécurité, traités par des chercheurs, des spécialistes et professeurs des universités.

Samia Acher

TRAFIC DES STUPÉFIANTS, À ALGER

## Saisie de 104 kg de drogue



Dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite des stupéfiants, les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé à la saisie d'environ 104 Kg de drogue, une somme d'argent en monnaie locale et en devises, des véhicules, des téléphones portables, et des faux documents.

Cette opération qui s'est soldée par l'arrestation de 11 individus a été menée, en deux phases. La première phase a été effectuée par la brigade de la police judiciaire de Draria qui a mis fin, à l'activité d'un réseau criminel, spécialisé dans le commerce illicite des stupéfiants. Après l'exploitation des informations et des recherches très poussées, ces dernières ont abouti à l'arrestation de deux personnes et la saisie de 4 951 kg de cannabis. Poursuivant les investigations, le domicile du principal suspect a été perquisitionné, ce qui a permis la saisie 24,5 Kg de drogue et une somme d'argent de 495 000 DA. Tous les individus suspectés, ont été interpellés, dans la même affaire, y compris le frère et une autre personne qui avait deux mandats d'arrêt, dans deux affaires de trafic de drogue. Cette opération a permis la saisie de 9 téléphones portables et deux véhicules. Dans une seconde opération, la brigade de lutte contre le trafic des stupéfiants a pu démanteler un autre réseau criminel, composé de sept individus actifs dans le trafic et le commerce illicite de stupéfiants dans les quartiers d'Alger. L'enquête, qui a duré 3 mois, a permis l'arrestation de l'auteur principal, qui faisait l'objet de deux mandats d'arrêt, émis par les autorités judiciaires de Skikda, dans le cadre de l'affaire de trafic de drogue illicite, avec ses six autres suspects, avec la saisie de 74 kg de cannabis, et des sommes d'argent provenant du produit du trafic de drogue, d'un montant de 204 millions de centimes en monnaie nationale, 90 dinars tunisiens et 179 yens chinois, en plus de 04 véhicules utilisés pour le transport de ces matériels interdits. Les auteurs ont été appréhendés, en possession de trois faux permis de conduire et d'un registre de commerce, en plus de 10 téléphones portables.

S. A.

TIARET

## Découverte d'un abattoir avicole non agréé

La section de sécurité et d'intervention (SSI) a découvert un abattoir avicole non agréé, dans la wilaya de Tiaret. Cette opération s'est soldée par la saisie de 363 poulets. Après l'exploitation des informations, les éléments de la SSI se sont déplacés sur les lieux, où ils ont découvert un entrepôt insalubre fermé servant à l'abattage illégal des volailles. Après avoir fouillé l'entrepôt, les mêmes éléments ont trouvé un grand nombre de poulets vivants, dans une situation non conforme aux conditions d'hygiène. Les quantités saisies sont estimées à 363 poulets, dont 122 ont été abattus, destinés à la consommation. 216 autres poulets prêts à être abattus ont été restitués à leur propriétaire. Le suspect a été arrêté et une enquête est en cours. Le suspect est accusé de d'abattage de volailles en dehors des abattoirs désignés par les autorités, de non respect des conditions d'hygiène, et l'absence de certificat sanitaire.

S. A.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

## 6 décès et 393 blessés enregistrés

Les unités de la protection civile ont effectué 4759 interventions diverses sur tout le territoire national durant la période du 4 au 6 mars 2021, d'après un communiqué de la Direction de la Protection civile rendu public hier.

Concernant les accidents de la route, 313 interventions durant cette période ont été réalisées suite à des appels et signalements d'accidents de la route. Ainsi, 6 personnes ont perdu la vie et 393 autres ont été blessées à différents niveaux, rapporte-t-on.

Ces derniers ont été pris en charge par les secours puis évacués vers les structures hospitalières de proximité.

19 personnes incommodées par le monoxyde de carbone CO émanant des appareils de chauffage et chauffe-bain à l'intérieur des domiciles à travers plusieurs wilayas, les victimes ont été pris en charge sur les lieux puis évacués vers les structures sanitaires par nos

secours. Cependant une personne âgée de 43 ans décédée asphyxiée par le monoxyde de carbone CO, émanant d'un chauffage à l'intérieur de son domicile sis au lieu-dit la cité El Kifane (Tlemcen).

Il est également à noter l'extinction de 10 incendies urbains et industriels au niveau des wilayas d'Alger, Boumerdes, B B Arreridj, Constantine, Annaba, Médéa, Tipasa, M'Sila et Adrar. Aucune perte humaine n'est à déplorer. Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures, 118 opérations de sensibilisation à travers 22 wilayas (78 communes).

La DGPC a mobilisé pour ces opérations 450 agents tous grades confondus ainsi que 88 ambulances et 41 engins d'incendie.

Samia. A.

Qahwa fi goubli |

## La voix souveraine du cœur...

Ah que ne t'ai-je connue avant ! Lorsque et le corps et l'esprit en parfaite symbiose célébraient la vie avec vigueur, insouciance et rires aux éclats ! Je riaais alors pour un oui pour un non et faisais même rire les potes par mon côté boute-en-train impénitent...Comment oublier ce délire recommencé, des fugues nocturnes que bénissaient même les étoiles qui scintillaient complices bienveillants de nos frasques et de ce mordant exceptionnel qui nous faisait oublier la folle sarabande du temps...Le jour on dormait bercés par le doux murmure des vagues évadées de la mer et qui s'en venaient réglées comme du papier à musique titiller nos orteillets en éventail. Alors on se réveillait encore engourdi et assoupi pour piquer un plongeon salutaire et ô combien

régénérateur surtout autant pour le corps que l'esprit. Et puis subitement la mer ne sécrétait plus d'écume, la sardine se faisait plutôt rare submergée par les anchois ou le menu fretin tandis que la cité qui a couvé tant de nos émois, nos fantasmes débridés et béni bien des roucoulaudes mais toujours dans la retenue et la pudeur des gens bien nés. Toi aussi tu es passée par là comme tous ces estivants venus des quatre coins du pays chacun aspirant peut-être secrètement sinon en son for intérieur dénicher enfin ce qu'il cherchait...Ou peut-être tout simplement juste pour décompresser et découvrir partant d'autres horizons chargés autant de certitudes que parsemés d'incertitudes...Car les amours de vacances

s'oublie généralement vite comme un chagrin d'amour qui peut faire très mal certes mais qui s'estompe et se dilue dans le temps réputé guérisseur paraît-il des plus grands maux...Moi j'étais en quête pas de conquêtes non non foin du tout puisque j'avais suffisamment d'atouts au moins pour ne point passer inaperçu même dans le fourmillement et la foule ambiants des témoins encore en vie pouvant en attester, j'étais donc en quête disais-je de cette apparition miraculeuse capable à elle seule de basculer un destin. De provoquer ce déclic sans cesse différé et tout aussi souvent refoulé parce que sans doute trop difficile dans le choix et n'écouter de fait que la voix souveraine du cœur...

A. Zentar

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE**  
**DE LA WILAYA DE ORLÈAN**  
 www.administration.france.fr-09550201909822

**AVIS DE CONCOURS DE MAINTIENS D'OUVRAGE NATIONAL RESTREINT**  
 N° 03 / 2021

Le Directeur de la Wilaya de Orléans invite par le présent avis de candidature les entreprises soumissionnaires à participer au concours national restreint de maintenance des ouvrages publics de type « Étude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type D A YAGHOURI - COMMUNE DE LARABIE MEDJADIA ».

Le concours est ouvert à tous les bureaux d'études publics, privés ou mixtes, agréés par le DGS de la Wilaya de Orléans.

**1- SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

1.1. Pour les entreprises agréées par le DGS de la Wilaya de Orléans :

- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement avec statut officiel de société (SNC).

1.2. Pour les bureaux d'études publics, privés ou mixtes :

- Et d'un statut d'entreprise publique, économique ou bureau d'études public d'un statut de caractère officiel.
- Et de l'attestation de registre de commerce portant code d'activité (SIC) 7410.

**2- CARACTÉRISTIQUES**

2.1. Objet du concours : Maintenance des ouvrages publics de type « Étude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type D A YAGHOURI - COMMUNE DE LARABIE MEDJADIA ».

2.2. Durée du concours : 120 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

2.3. Caractéristiques techniques : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

2.4. Informations complémentaires : Voir le site internet de la Wilaya de Orléans.

**3- MODALITÉS FINANCIÈRES**

3.1. Montant de la prestation : 120 000 000 DA TTC.

3.2. Modalités de paiement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

**4- MODALITÉS DE CANDIDATURE**

4.1. Délai de dépôt des offres : 14 jours à compter de la date de publication de l'avis de candidature.

4.2. Lieu de dépôt des offres : Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Orléans.

4.3. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

4.4. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**5- MODALITÉS DE SÉLECTION**

5.1. Modalités de sélection : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

5.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**6- MODALITÉS DE RÉVISION**

6.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

6.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**7- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

7.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

7.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**8- MODALITÉS DE RÉVISION**

8.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

8.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**9- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

9.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

9.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**10- MODALITÉS DE RÉVISION**

10.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

10.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**11- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

11.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

11.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**12- MODALITÉS DE RÉVISION**

12.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

12.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**13- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

13.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

13.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**14- MODALITÉS DE RÉVISION**

14.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

14.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**15- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

15.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

15.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**16- MODALITÉS DE RÉVISION**

16.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

16.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**17- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

17.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

17.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**18- MODALITÉS DE RÉVISION**

18.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

18.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**19- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

19.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

19.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**20- MODALITÉS DE RÉVISION**

20.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

20.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**21- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

21.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

21.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**22- MODALITÉS DE RÉVISION**

22.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

22.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**23- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

23.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

23.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**24- MODALITÉS DE RÉVISION**

24.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

24.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**25- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

25.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

25.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**26- MODALITÉS DE RÉVISION**

26.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

26.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**27- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

27.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

27.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**28- MODALITÉS DE RÉVISION**

28.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

28.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**29- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

29.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

29.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**30- MODALITÉS DE RÉVISION**

30.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

30.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**31- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

31.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

31.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**32- MODALITÉS DE RÉVISION**

32.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

32.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**33- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

33.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

33.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**34- MODALITÉS DE RÉVISION**

34.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

34.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**35- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

35.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

35.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**36- MODALITÉS DE RÉVISION**

36.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

36.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**37- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

37.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

37.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**38- MODALITÉS DE RÉVISION**

38.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

38.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**39- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

39.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

39.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**40- MODALITÉS DE RÉVISION**

40.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

40.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**41- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

41.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

41.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**42- MODALITÉS DE RÉVISION**

42.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

42.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**43- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

43.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

43.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**44- MODALITÉS DE RÉVISION**

44.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

44.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**45- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

45.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

45.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**46- MODALITÉS DE RÉVISION**

46.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

46.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**47- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

47.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

47.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**48- MODALITÉS DE RÉVISION**

48.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

48.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**49- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

49.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

49.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**50- MODALITÉS DE RÉVISION**

50.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

50.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**51- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

51.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

51.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**52- MODALITÉS DE RÉVISION**

52.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

52.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**53- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

53.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

53.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**54- MODALITÉS DE RÉVISION**

54.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

54.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**55- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

55.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

55.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**56- MODALITÉS DE RÉVISION**

56.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

56.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**57- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

57.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

57.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**58- MODALITÉS DE RÉVISION**

58.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

58.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**59- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

59.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

59.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**60- MODALITÉS DE RÉVISION**

60.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

60.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**61- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

61.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

61.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**62- MODALITÉS DE RÉVISION**

62.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

62.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**63- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

63.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

63.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**64- MODALITÉS DE RÉVISION**

64.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

64.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**65- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

65.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

65.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**66- MODALITÉS DE RÉVISION**

66.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

66.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**67- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

67.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

67.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**68- MODALITÉS DE RÉVISION**

68.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

68.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**69- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

69.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

69.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**70- MODALITÉS DE RÉVISION**

70.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

70.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**71- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

71.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

71.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**72- MODALITÉS DE RÉVISION**

72.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

72.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**73- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

73.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

73.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**74- MODALITÉS DE RÉVISION**

74.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

74.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**75- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

75.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

75.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**76- MODALITÉS DE RÉVISION**

76.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

76.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**77- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

77.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

77.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**78- MODALITÉS DE RÉVISION**

78.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

78.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**79- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

79.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

79.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**80- MODALITÉS DE RÉVISION**

80.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

80.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**81- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

81.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

81.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**82- MODALITÉS DE RÉVISION**

82.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

82.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**83- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

83.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

83.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**84- MODALITÉS DE RÉVISION**

84.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

84.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**85- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

85.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

85.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**86- MODALITÉS DE RÉVISION**

86.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

86.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**87- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

87.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

87.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**88- MODALITÉS DE RÉVISION**

88.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

88.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**89- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

89.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

89.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**90- MODALITÉS DE RÉVISION**

90.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

90.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**91- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

91.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

91.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**92- MODALITÉS DE RÉVISION**

92.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

92.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**93- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

93.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

93.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**94- MODALITÉS DE RÉVISION**

94.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

94.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**95- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

95.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

95.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**96- MODALITÉS DE RÉVISION**

96.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

96.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**97- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

97.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

97.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**98- MODALITÉS DE RÉVISION**

98.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

98.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**99- MODALITÉS DE CLASSEMENT**

99.1. Modalités de classement : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

99.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**100- MODALITÉS DE RÉVISION**

100.1. Modalités de révision : Voir le cahier des charges annexé à l'avis de candidature.

100.2. Délai de signature de la convention de maintenance : 15 jours à compter de la date de signature de la convention de maintenance.

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE BISKRA**  
**BAIRA DE OURLAL**  
**COMMUNE D'OUJACHA**

**L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°01/2021**

La présidence de l'Assemblée populaire communale d'Oujacha, lance L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°01/2021 pour la réalisation des projets suivants :

- Réalisation deux classes d'extension à l'école GILANEM Lachmi SAADA
- Réalisation deux classes d'extension à l'école ADISSA Seghir CRAÏGA

Les entreprises soumissionnaires doivent être certifiées de qualification et classifiées au niveau principal catégorie 03 et plus dans le cadre des charges pour être habilités des charges auprès de l'APC D'OUJACHA avant de déposer leur offre.

L'enveloppe soumissionnaire doit être anonyme et ne doit porter que la mention : ( A L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES ) et ne pas ouvrir, contenant une offre financière dans une enveloppe portant la mention ( offre financière ) et une offre technique dans une enveloppe portant la mention ( offre technique ) et le dossier de candidature dans une enveloppe portant la mention suivante ( dossier candidature ). Les offres doivent être déposées à l'APC au Bureau des services techniques selon l'article 66 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

**L'offre technique devra être accompagnée des pièces suivantes :**

- 1- Copie du registre de commerce électronique
- 2- Copie de dépôt d'acte de constitution sociale - Il s'agit des : sociétés par actions (SPA)-sociétés anonymes (SA)-sociétés à responsabilité limitée (SARL)-sociétés à responsabilité limitée (SARL)-société en nom collectif (SNC)-société en commandite simple (SCS) par actions
- 3- Copie de certificat de qualification et classification technique (catégorie 03 et plus)
- 4- Liste de personnel visé par le CNAS
- 5- Une copie de l'acte constitutif de la société
- 6- La déclaration de mandats signés et cachetés comme il est stipulé dans le cadre des charges
- 7- Attestation de rôle de l'entreprise de moins de 80 mois après ou avec classement de paiement
- 8- Certificat de situation des impôts similaires signés par le maître d'ouvrage
- 9- Copie de charge d'impôt signé et cacheté en précisant la date de réalisation
- 10- Carte de membre CNAS
- 11- La liste des mandats signés et cachetés comme il est stipulé dans le cadre des charges
- 12- Copie de statut (avec photos justificatives (carte photo + identité))
- 13- Copie des statuts (CNAS-CASNOS-CADOBATH)
- 14- Attestation de situation CNAS
- 15- Attestation de délégation du représentant de la société visé
- 16- Attestation de probité

**des pièces suivantes :**

- 1- Une lettre de motivation selon modèle joint
- 2- Fiche quantitative et estimatif
- 3- Bordereau des prix unitaires

La date limite de dépôt des offres est fixée le 16 Mars 2021 à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux, les entreprises soumissionnaires doivent déposer leur offre pendant 90 jours plus tard de la date de dépôt des offres à partir de la date limite de dépôt des offres. L'ouverture des plis se fera le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 10h00 de la matinée publique au siège de la commune Oujacha.

Cet avis tient lieu de invitation.

**NB :** Tous les soumissionnaires peuvent participer à une opération ou les deux à la fois.

CRÉBUS # 582 DU DIMANCHE 7 MARS 2021-ANEP2116004149

---

République Algérienne Démocratique et Populaire  
 Ministère de la Jeunesse et des Sports  
 Wilaya de Blida  
 Direction de la Jeunesse et des Sports

**AVIS D'APPEL D'OFFRE**

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Blida lance un avis d'appel d'offre nationale ouverte avec des exigences de capacité minimale pour :

L'acquisition des équipements suivants :

**ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE 08 INFRASTRUCTURES DE SPORTS (SALLES SPECIALISEES : BLIDA, MEFTA, PISCINE 25 m BLIDA, SALLES OMS : BLIDA, L'ARBA, BOUGARA, EL AFFROUN, MOUZAIA)**

- LOT n° 01 : EQUIPEMENTS SPORTS COMBAT
- LOT n° 02 : EQUIPEMENTS SPORTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELLE
- LOT n° 03 : EQUIPEMENTS MUSCULATION

La présente d'appel d'offres est destinée à tous les soumissionnaires (fabricants, grossistes ou importateurs) ayant déjà fournis au moins un équipement similaire (qualifiés dans le domaine).

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires en cours de validité ou copies certifiées conformes et décrites ci-après :

**A/ Dossier de candidature contient :**

Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature. (Renseignée, datée et signée).
- Une déclaration de probité (renseignée, datée et signée).
- Le statut pour les sociétés (dans le cas d'une SARL, EURL, SNC (Copie).
- Un extrait du registre de commerce : code en relation avec l'activité demandée dans le cahier des charges (Ré matriculé).
- Les bilans financiers des trois (03) dernières années doivent être signés par les services financiers ; pour les entreprises ayant moins de trois (03) années d'existence, joindre le bilan financier du dernier exercice.
- Un casier judiciaire ou du des signataires de moins de trois (03) mois (copie originale en cours de validité).
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF).
- Une copie de la carte d'immatriculation (NIS).
- Un extrait de rôle en règle avec les services des impôts.
- Attestation mise à jour (CNAS).
- Attestation mise à jour CASNOS. -Attestation de dépôt des comptes sociaux délivrée par CNRC pour les entreprises (SARL EURL SNC) l'année 2018.

**B/ l'offre technique contient :**

Une déclaration de souscrire (renseignée, datée et signée).

Les références professionnelles du soumissionnaire pour des projets similaires. A justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics).

Le présent cahier des charges doit porter à la dernière page la mention manuscrite «Lu et Accepté» et toutes les pages doivent être paraphées. - Un certificat de garantie des équipements proposés. - Joindre un engagement de service après-vente. Joindre un engagement de délai de livraison.

Joindre un engagement de délai de garantie.

**C/ L'offre financière contient :**

- la lettre de soumission (dument remplis et signés ; le bordereau des prix unitaires (BPU) dument remplis et Signés ; le détail quantitatif et estimatif (DQE) dument remplis et signés ; Les offres accompagnées des pièces réglementaires décrites à l'article 67 du décret du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, devront être déposées auprès de la DGS de Blida mise à Rue Mellak A.E. K OULED YAICH, sous triple enveloppe séparé mis dans une seule enveloppe cachetée et anonyme.
- AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERTE AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES n°...../2021
- M. LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE ET SPORTS DE LA WILAYA DE BLIDA

Elles ne doivent comporter que les indications suivantes :

**ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE 8 INFRASTRUCTURES DE SPORTS (SALLES SPÉCIALISÉES : BLIDA, MEFTA, PISCINE 25 M BLIDA, SALLES OMS : BLIDA, L'ARBA, BOUGARA, EL AFFROUN, MOUZAIA).**

**A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

La date de dépôt des offres ainsi que les prototypes des équipements est fixée à quinze (15) jours à partir de la date de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP

-la durée de validité des offres est la durée de préparation des offres 15 jours augmentée 3 mois conformément à l'article 66 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés et des délégations des services publics.

- Les offres doivent être déposées les 15ème jours à partir de la date première parution (de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans BOMOP avant 14 h00.

L'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunira pour l'ouverture des dossiers candidates, des offres techniques et financières le dernier jour de la durée de préparation des offres à 14 h00 au niveau de la DJS si le jour de l'ouverture coïncide avec un jour férié ou un weekend l'ouverture se fera le jour ouvrable qui suit.

La séance d'ouverture des plis est publique, les candidatures soumissionnaires y sont cordialement invitées.

CRÉBUS # 282 DU DIMANCHE 7 MARS 2021-ANEP 2116004072

EN VISITE EN IRAK

# Le pape et l'ayatollah chiite Sistani s'engagent pour la «paix»

**Le pape François avait dit venir en Irak en «pèlerin de paix». En retour, le grand ayatollah chiite Ali Sistani lui a fait part hier de son engagement pour la «paix» et la «sécurité» des chrétiens d'Irak.**

**A**près sa rencontre au sommet dans la ville sainte chiite de Najaf, le pape a entamé le point d'orgue spirituel de son voyage: le pèlerinage à Ur, ville natale d'Abraham dans le sud de l'Irak, pour prier en faveur de la «liberté» et l'«unité», afin de mettre fin aux guerres et au «terrorisme».

C'est là déjà, dans la plaine désertique où est né le père des monothéismes que Jean-Paul II voulait venir en 2000, avant d'en être empêché par Saddam Hussein. François, connu pour ses mains tendues tous azimuts aux autres religions, y a ajouté sa touche: il a tenu à prier avec des dignitaires yazidis -petite minorité d'Irak martyrisée par les terroristes du groupe Etat islamique (EI) -mais aussi sabéens ou zoroastriens -communautés multilingues dans le pays- et musulmans, chiites et sunnites. Avant cela, le pape s'est entretenu pendant près d'une heure avec le grand ayatollah Ali Sistani, référé-



rence religieuse de la plupart des 200 millions de chiites d'Irak et d'ailleurs. A l'issue de ce huis-clos, l'une des rencontres religieuses les plus importantes de l'histoire, le grand ayatollah Sistani a dit au pape être engagé pour garantir la «paix», la «sécurité» et «tous les droits constitutionnels» aux chrétiens d'Irak. La communauté chrétienne du pays, l'une des plus anciennes au monde, s'est réduite comme peau de chagrin depuis 20 ans. Elle est passée de 1,5 million de membres à quelque 400 000. Au-delà du cas des chrétiens, au deuxième jour de son voya-

ge en Irak, le premier de l'histoire pour un pape, François est revenu longuement sur les guerres qui n'ont cessé de déchirer l'ensemble du pays depuis 40 ans-et le Moyen-Orient.

## LE «TERRORISME TRAHIT LA RELIGION»

«Hostilité, extrémisme et violence (...) sont des trahisons de la religion. Et nous, croyants, nous ne pouvons pas nous taire lorsque le terrorisme abuse de la religion», a-t-il lancé. Les pires atrocités ont été commises à l'encontre des Yazidis, a

rappelé dès vendredi François. Les djihadistes ont tué des milliers d'hommes yazidis, enrôlé de force les enfants et réduit à l'esclavage sexuel des milliers de femmes. Pour l'ONU, cela pourrait constituer «un génocide». A Ur, le pape a dit prier pour «qu'ils puissent vite revenir chez eux». L'EI a également fait des ravages en Syrie voisine, ce que le pape n'a cessé d'évoquer dans ses discours depuis vendredi. Il faut cheminer «du conflit à l'unité» dans «tout le Moyen-Orient» et «en particulier en Syrie, martyrisée», a-t-il de nouveau plaidé hier. La veille, lors d'une allocution aux autorités à Bagdad, le pape avait déjà mentionné la Syrie, où une révolte populaire a dégénéré en guerre totale il y a tout juste 10 ans. Malgré plus de 387 000 morts, les pourparlers menés sous l'égide de l'ONU n'ont jusqu'ici abouti à aucune avancée. Et, comme il l'avait déjà fait au Maroc, autre pays musulman où il avait tenu à se rendre, le pape de 84 ans a plaidé pour «la liberté de conscience et la liberté religieuse». Elles doivent être «respectées et reconnues partout» car elles sont «des droits fondamentaux», a-t-il dit. Le pape poursuivra ensuite son voyage -sous haute protection et en confinement total du fait de la pandémie - avec une messe dans une église de Bagdad, sa première rencontre avec les fidèles catholiques d'Irak et de loin ce qu'il préfère.

R. I./AFP

## VIOLENTS COMBATS ENTRE REBELLES ET LOYALISTES À MARIB (YEMEN)

# Au moins 90 morts

De violents combats ont tué au moins 90 combattants au cours des dernières 24 heures dans la région pétrolière stratégique de Marib, dans le nord du Yémen, que les rebelles houthis tentent d'arracher depuis un mois aux forces loyalistes, selon des sources militaires gouvernementales. Soutenus par l'Iran, les rebelles ont lancé début février une nouvelle offensive pour s'emparer de Marib, dernier bastion dans le nord des forces gouvernementales, appuyées elles par une coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite. Au moins 90 combattants, dont 32 parmi les forces gouvernementales et les tribus loyalistes, ont été tués lors d'affrontements avec les rebelles houthis et les raids de la coalition de vendredi à samedi, ont indiqué à l'AFP des sources militaires au sein du pouvoir. Selon elles, des affrontements particu-

lièrement violents ont éclaté sur six fronts, les forces gouvernementales ayant pu contrer les attaques des houthis qui n'ont réussi à avancer que sur le front de Kassara, au nord-ouest de la ville de Marib. Les combats ont également fait des dizaines de blessés, ont ajouté ces sources.

L'aviation saoudienne a mené plusieurs frappes contre des cibles des Houthis sur plusieurs fronts, tuant au moins 58 rebelles et blessant des dizaines d'autres, selon ces sources. Les rebelles, qui communiquent rarement sur les pertes dans leurs rangs, n'ont pas confirmé. En plus de six ans de guerre, leurs forces ont réussi à prendre le contrôle d'une grande partie du nord du Yémen, dont la capitale historique Sanaa. La prise de Marib constituerait un revers cuisant pour le pouvoir yéménite et son allié saoudien. En

parallèle à leurs assauts sur Marib, les Houthis ont multiplié les attaques visant le puissant royaume voisin. Vendredi, des éclats d'obus de drones lancés par les Houthis et interceptés par les Saoudiens ont blessé deux civils, dont «un enfant de dix ans» dans le sud-ouest du royaume, selon l'agence de presse officielle SPA.

Les Etats-Unis ont exhorté les Houthis à la désescalade, alors que l'ONU craint à Marib et dans tout le Yémen une aggravation de la crise humanitaire, déjà la pire au monde selon elle. Lors d'une réunion virtuelle des donateurs lundi, elle n'a récolté que 1,7 milliard de dollars, sur les 3,85 milliards espérés pour financer l'aide humanitaire. Une «peine de mort» pour une population qui n'est qu'à «un pas» d'une famine majeure, selon les responsables onusiens.

SYRIE

## 4 morts dans des tirs de missiles



Des tirs de missiles sur des raffineries de pétrole dans le nord de la Syrie ont tué au moins quatre personnes et en ont blessé plus de 20 autres, a rapporté samedi l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). Selon cette ONG basée au Royaume-Uni, une série de tirs de missiles par des navires de guerre russes et des forces alliées du régime syrien ont frappé des raffineries de pétrole dans la province d'Alep dans la nuit de vendredi à samedi, provoquant un grand incendie dans cette zone contrôlée par les forces turques et leurs supplétifs syriens. L'OSDH a fait état de quatre morts et de 24 blessés à différents degrés près de la ville de Jarablous. Au moins un rebelle syrien pro-turc a été tué, a affirmé le directeur de l'OSDH Rami Abdel Rahmane. Les secours ont mis plusieurs heures à maîtriser l'incendie qui a touché une trentaine de réservoirs, selon l'OSDH. Les installations pétrolières dans les parties de la province d'Alep contrôlées par la Turquie ont fait l'objet d'attaques répétées ces derniers mois, bien que Moscou et le gouvernement syrien ne les aient pas revendiquées. La guerre qui dévaste la Syrie depuis 2011 a coûté des dizaines de milliards de dollars au secteur des hydrocarbures. Les combats ont parfois ravagé les infrastructures, cibles des convoitises des différents belligérants. Avant le conflit, la production de pétrole brut syrien atteignait près de 400 000 barils par jour. Aujourd'hui, elle s'est effondrée.

## GRUPE DE SOUTIEN À LA TRANSITION AU MALI

# Réunion demain à Lomé

Le Togo va accueillir lundi prochain la deuxième réunion du Groupe de soutien à la transition au Mali (GST-Mali) composé des pays membres du G5 Sahel et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a indiqué hier une source officielle à Lomé. La réunion "fera le suivi-évaluation de la mise en œuvre des conclusions de la réunion inaugurale (et) fera le point sur l'état d'avancement des réformes politiques et ins-

titutionnelles", indique une note signée mercredi du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur. Elle fera également le point sur l'évolution de la préparation des élections générales, la situation économique ainsi que l'analyse de la situation sur les questions humanitaires, de défense et de sécurité au Mali, ajoute le document. Le GST-Mali a pour principale mission de soutenir le gouvernement de transition et

le peuple malien dans la mise en œuvre de la Charte de la transition et de sa feuille de route, adoptées à la suite des négociations menées sous l'égide de la CEDEAO, rappelle-t-on. Co-présidé par l'Union africaine, les Nations Unies et la CEDEAO, le GST-Mali a tenu sa réunion inaugurale l'année dernière à Bamako, au Mali, consacrée à la réflexion sur les priorités de la transition en matière de réformes politiques et institutionnelles.

## SANTÉ ENFANT

# La routine apaisante pour l'aider à dormir

*Passer une nuit de qualité permet à l'enfant d'apprendre, de mémoriser, de s'amuser et de se développer tout au long de la journée. Aidez-le à trouver un bon rythme en instaurant une routine régulière, en encourageant le sommeil indépendant, et en préparant sa chambre de façon adaptée.*

**V**otre petit somnole sur ses jeux ? Sa nounou se plaint de le voir piquer du nez ? Si votre enfant est fatigué pendant la journée, il est temps de réévaluer ce qui se passe au coucher pour l'aider à dormir davantage toute la nuit. Découvrez quelques techniques mises au point par des experts, qui peuvent aider toute la famille à retrouver le sommeil.

## UNE PIÈCE CONFORTABLE ET FRAÎCHE

À la fois les adultes et les enfants ont tendance à mieux dormir dans un environnement sombre et confortablement frais. Des rideaux occultants peuvent aider à garder la pièce sombre le soir ou tôt le matin.

Si votre enfant utilise une veilleuse, assurez-vous que l'ampoule est faible et songez à l'éteindre s'il a de la difficulté à dormir.

Certains enfants dorment mieux avec un appareil à bruit blanc qui bloque les sons provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de la maison.

## L'HORAIRE DU REPAS

La consommation de repas équilibrés à des heures régulières aide notre corps à développer des rythmes biologiques. Par exemple, prendre le petit déjeuner à la



même heure tous les jours incitera votre corps à se réveiller pour manger. Un dîner en famille le soir signalera au corps que l'heure du coucher est proche.

Évitez de donner aux enfants des aliments et des boissons à l'effet excitant, comme le chocolat et les boissons gazeuses.

## LE SOMMEIL INDÉPENDANT

Encouragez votre enfant à s'endormir tout seul. Cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas être là pour l'heure du coucher, mais votre enfant devrait passer de l'état d'éveil à la somnolence et au sommeil sans que vous le caressiez, le berciez, lui chantiez une chanson ou même vous allongiez à ses côtés.

De cette façon s'il se réveille pendant

un stade de sommeil léger au cours de la nuit, il n'aura pas besoin de ce rituel rassurant pour retourner dans un sommeil profond.

## UNE ROUTINE TOUTE LA SEMAINE

La mise en place d'une routine aide à signaler à l'organisme qu'il est temps de libérer de la mélatonine, l'hormone responsable de l'endormissement.

Des heures de coucher et de réveil régulières, même le week-end, ainsi que des activités calmes comme un bain ou la lecture d'une histoire peuvent l'aider à se préparer au sommeil.

L'exercice, les écrans et les conversations stimulantes qui pourraient faire réfléchir l'enfant quand il essaye de s'endormir sont à proscrire.

## Des horaires de coucher réguliers chez le tout-petit associés à un IMC plus "sain"

Les enfants avec des horaires de sommeil irréguliers auraient plus de risque d'avoir un indice de masse corporelle (IMC) élevé. En parallèle de l'adoption d'une alimentation équilibrée et d'un mode de vie sain, l'adoption de bonnes habitudes de sommeil serait donc importante pour maintenir un poids de forme chez l'enfant.

Pour notre santé, il est conseillé d'adopter une alimentation saine et équilibrée, ainsi qu'un mode de vie sain et actif. Mais qu'en est-il du sommeil et des habitudes de coucher ?

Selon une nouvelle étude scientifique, l'adoption d'horaires de sommeil réguliers aurait une influence non négligeable sur l'indice de masse corporelle des enfants. Les chercheurs ont du moins constaté que les enfants dont les horaires de sommeil étaient irréguliers avaient un IMC plus élevé que les autres.

L'activité physique et la qualité de l'alimentation sont de très bons prédicteurs du poids et de l'IMC. Le sommeil joue peut-être un rôle plus important ici qu'on ne le pense.

Pour autant, la mise en place d'une routine de coucher chez l'enfant peut être plus simple que d'autres mesures préconisées pour maintenir un IMC "sain", comme l'achat de fruits et légumes, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, ou la pratique d'une activité sportive régulière.

## L'APNÉE DU SOMMEIL

Si votre enfant ronfle et dort toute la nuit, mais n'a pas l'air reposé le matin, parlez-en à votre médecin. Il souffre peut-être du syndrome de l'apnée obstructive du sommeil (SAOS), qui l'empêche de respirer correctement la nuit, et de profiter d'un sommeil de qualité.

## Comment gérer la frustration chez l'enfant

Il n'est pas facile de résister aux petites bouilles pleines de larme et aux crises de colère des enfants. Mais l'enseignement de la frustration est essentiel pour qu'ils apprennent à faire face aux défis futurs. Voici donc quelques astuces pour les aider à mieux vivre ces moments.

Lorsque les parents tiennent leur nouveau-né dans leurs bras, ils veulent le protéger, le nourrir et lui donner toutes les chances d'avoir une vie heureuse.

Mais la vie est faite également des frustrations et de déceptions, qu'il faut apprendre à surmonter. Pour les parents, il n'est pas toujours facile de prendre du recul et laisser les tout petits s'en sortir seuls. Voici donc quelques techniques pour faire face aux larmes et aux crises de colère lorsqu'il faut dire "non".

### RESTEZ CALME

Bien que vous puissiez vous sentir anxieux, en colère ou même gêné lorsque votre enfant pleure, il est important que vous donniez le bon exemple en restant calme, autant que possible. Pour certains enfants, le fait de voir leurs parents bou-

leversés peut accroître leur anxiété. Pour d'autres, voir que vous ne maîtrisez plus la situation peut les porter à croire qu'ils peuvent obtenir ce qu'ils veulent en se mettant en colère.

Rappelez-vous que la frustration est un aspect important de son éducation, et que sa réaction finira par évoluer avec l'âge.

En restant cohérent avec vous-même, vous apportez de la sécurité et du réconfort à votre enfant, même dans les moments plus compliqués.

### TROUVEZ UN COMPROMIS

Le rôle d'un parent n'est pas forcément de tout accepter ou de tout refuser. Donner à ses enfants ce qu'ils veulent et voir leur appréciation et leur bonheur peut être gratifiant.

Autrement, prendre le temps de discuter et de trouver un compromis peut être une solution intéressante.

Si l'enfant veut un jeu très cher, vous pouvez lui proposer de le chercher d'occasion. Il peut également s'occuper de quelques tâches ménagères pour gagner un peu d'argent et financer une partie du jouet en question.



### COMMUNIQUEZ

Vous avez peut-être remarqué que parler à votre enfant lorsqu'il est très émotif n'est pas productif. Mais leur besoin d'une réponse immédiate peut rendre la situation difficile à gérer. Si l'enfant est en colère après un refus de votre part, attendez qu'il soit calme pour lui parler. De cette façon, vous aurez eu aussi le temps de réfléchir aux raisons qui vous ont poussé à prendre cette décision.

Quand vous aurez trouvé le bon moment pour discuter, concentrez-vous et faites tout

vos possible pour l'écouter de façon attentive, respectueuse et patiente. N'oubliez pas : vous donnez l'exemple. Reformulez la demande de l'enfant, pour être sûr de comprendre ce qu'il veut, expliquez votre position, puis faites le point ensemble. Si malgré toutes ces techniques, vous culpabilisez à l'idée de décevoir votre tout petit, rappelez-vous que vous leur permettez de se préparer au monde qui l'attend et aux nombreuses frustrations qu'il devra vivre plus tard.

## QUAND LES ENFANTS DU PÈRE RACONTENT FERAOUN

# Ali et Fazia réhabilitent sa mémoire

*Pas mal de contre-vérités ont été rapportées sur feu Feraoun, son itinéraire et ses œuvres majeures. Mais qui mieux que ses propres enfants pourraient rétablir les faits dans toute leur véracité ? Invités à Tizi-Ouzou au forum de la radio locale, Ali et Fazia, la progéniture donc de l'immense écrivain assassiné par un commando de l'OAS, ont plaidé, comme de dignes enfants, la cause de leur père dont les revanchards ont tenté de souiller la glorieuse mémoire. Ce territoire si sacré...*

**E**crivain et témoin vigilant de son époque, feu Feraoun assassiné le 15 Mars 1962 à Alger (ELBIAR) par un commando de l'OAS de sinistre mémoire, il y a déjà une soixantaine d'années, avait parfaitement conscience que ses écrits dérangeaient l'ordre colonial établi mais qu'il n'était pas question pour autant d'abdiquer. Car un homme de conviction va toujours au bout de lui-même et, ce, quel qu'un soit le prix. Nationaliste de la première heure, militant convaincu de défendre de justes causes (bien avant la guerre d'indépendance par ailleurs), il n'a eu de cesse de défendre ses idées, son idéal symbolisé par un combat sans merci livré contre le colonialisme abject et ses sbires. Ceux-là mêmes de connivence avec une certaine pseudo intelligentsia de façade qui contribuera grandement à son assassinat, profitant du désordre ambiant qui régnait alors, poussant au demeurant le cynisme jusqu'à vouloir faire croire et accroire à l'opinion publique que l'élimination préméditée de Fouroulou par l'extrême droite se voulait davantage un suicide, voyez-vous... La propagande éhontée version colonialiste s'acharnant à masquer toute vérité pas bonne à dire en la dissimulant sous de fausses arguties. Heureusement que la grande partie des Algériens plus instruits de l'engagement désintéressé et inconditionnel de l'auteur du « Fils du pauvre », devenu, par suite, un classique universel de par sa densité et son épaisseur. A l'instar « des chemins qui montent » ou encore de « Jours de Kabylie », autant d'œuvres grandioses produites pourtant par un humble personnage fort bien ancré dans



son terroir. Mais lorsque à l'occasion d'une rencontre organisée à Tizi sur Mouloud Feraoun et son œuvre, ce sont les enfants qui parlent du père on doit, forcément, leur prêter une oreille attentive. Car Ali le fils du père et sa frangine Fazia, tous deux universitaires soit dit en passant autant par leur culture de proximité privilégiée que l'intérêt tout particulier qu'ils portent à leur papa chéri pas tout à fait comme les autres, ont rompu le silence et brisé quelques tabous à propos de certaines zones d'ombre ayant entouré et son œuvre et son parcours global. De prime abord il y a ce que j'appellerai une véri-

table conspiration colonialiste qui s'exprime et s'exerce par des moyens et canaux multiples. Et l'édition est au centre de cette panoplie. Ainsi apprendra-t-on de la bouche même de la chair de feu le grand écrivain défunt et non moins monument de la littérature universelle qui plus est, que les éditions du Seuil, complices avérées alors de tout l'arsenal déployé pour vider les autochtones de leur substantifique moelle n'ont eu aucun scrupule pour triturer notamment « Le fils du pauvre », déformant sciemment la pensée originelle pour faire porter le chapeau à l'écrivain et lui attribuer, partant, des écrits qu'il n'a

jamais signés. En vérité ces censeurs ont tôt fait de réaliser que le défunt créateur avait tout compris des enjeux de la colonisation et qu'il n'entendait nullement souscrire ou encore moins adhérer à leurs « thèses »... « Thèses » qui se sont avérées par la suite unique produit d'un délire imaginaire et falsifié imputable à la seule maison éditrice et ses acolytes. L'objectif inavoué et il ne faut pas sortir de St Cyr pour le deviner n'est-ce pas visant ni plus ni moins à jeter l'opprobre et le discrédit sur un grand écrivain qui les aura combattus avec leurs propres armes. Outre son engagement et son soutien inconditionnels à une cause qu'il épousera déjà à l'orée de la deuxième guerre mondiale es qualité de militant, de progressiste et de défenseur de toutes les causes justes de par le monde à commencer par celle non négociable de sa patrie bien aimée. Il va sans dire que pareille posture fait partie intégrante de l'adn de l'écrivain trahi par les faux-jetons de Camus et Roblès à la relation adultérine avec l'ordre (ou plutôt le désordre) colonialiste belliqueux et raciste en même temps. En tout état de cause les deux enfants du défunt immense écrivain sont tout à fait dans leur droit autant de rétablir les faits tels qu'ils se sont déroulés et rendre ainsi à leur père ce qui lui appartient. Et aux faussaires la gifle qu'ils n'auront certainement pas volée... Ave Fouroulou, ton œuvre pérenne et si magistralement enlevée, résonnera à jamais dans la mémoire collective si fière de la capter et la transmettre à son tour aux nouvelles générations. Paix et miséricorde à ta si belle âme.

Amar Zentar

## A PROPOS DE LA PENSÉE DE FERAOUN

# Coupable d'être victime !

La pensée de l'écrivain Mouloud Feraoun a été "victime de la censure des éditeurs et d'un discours à visées idéologiques et politiques qui avaient déformé son rapport au colonialisme et à la Guerre de libération nationale", ont soutenu, jeudi à Tizi-Ouzou, ses enfants, Ali et Fazia Feraoun. Invités au forum de la radio locale consacrée à l'évocation de l'écrivain, ils ont pointé du doigt la responsabilité des autorités coloniales françaises dans la déformation de son combat et de sa pensée ainsi que son assassinat par un commando de l'OAS, le 15 mars 1962.

### CENSURE ?

Les éditions du "Seuil" qui ont édité "Le fils du pauvre" ont "supprimé des passages importants du roman, près d'un tiers, qui traitaient de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale décrivant la France comme une nation vulnérable battue par l'Allemagne, au motif de l'adapter au format d'édition de poche", a soutenu sa fille et universitaire, Fazia. "Une manipulation qui a expurgé le roman de tout contenu subversif à l'ordre colonial, toutefois, toujours là, en seconde lecture", dira-t-elle, déplorant, cependant, que "cela ne l'a pas épargné d'être la victime d'une lecture et d'un discours à visées idéologiques et politiques tendant à le discréditer au lendemain de l'indépendance du pays". Citant plusieurs passages de ses différentes œuvres qui

illustrent ses opinions, elle a souligné qu'"il était révolutionnaire et en avance même sur son époque et n'avait nulle sympathie vis-à-vis de l'ordre colonial et ses opinions étaient aux antipodes de celles de l'assimilation et l'acculturation".

Feraoun, a-t-elle renchérit, "était même en avance même sur sa société dont il n'hésitait pas à pointer les manquements et qu'il cherchait à révolutionner", illustrant son propos par sa description du travail des femmes qui était individualisées dans ses romans et la place qui leur est accordée. "Il n'y avait pas de place pour l'anonymat dans ses romans, ses personnages féminins avaient chacun un nom et leur travail était cité et mis en valeur, de même qu'il n'y avait pas de personnages féminins marginaux", a-t-elle fait remarquer, à ce propos.

### ILS «N'AVAIENT PAS LA MÊME VISION DE L'ALGÉRIE QUE LUI»

Elle a, également, remis en cause l'idée de "l'amitié supposée" entre son défunt père et certains écrivains français dont Albert Camus et Emmanuel Roblès qui, a-t-elle dit, "n'avaient pas la même vision de l'Algérie que lui", et ayant "une responsabilité dans la censure dont il a été victime", s'agissant de Roblès. De son côté, Ali Feraoun, fils aîné de l'écrivain et président de la fondation éponyme, a indiqué qu'avec le recul et les différents recoupements de

faits recueillis, il a acquis "la conviction" que les autorités coloniales françaises étaient au courant de l'assassinat de son père. Racontant les circonstances de son assassinat, il a indiqué que "quelque temps auparavant, il avait reçu plusieurs lettres de menaces de l'OAS et une lettre du gouverneur-général qui annulait un voyage qu'il devait effectuer dans un pays étranger dans le cadre de son travail en tant que cadre des centres sociaux". "Une manœuvre" qui, dira-t-il, "était destinée à le maintenir ici en Algérie".

Pour lui, les autres victimes assassinées ce jour-là lors de l'attentat qui avait coûté la vie à son père n'étaient que "des victimes collatérales destinées à maquiller son assassinat et à faire croire à un attentat quelconque".

Ali Feraoun a aussi souligné que, de par "sa nature et son tempérament", son père "n'était pas un homme à crier son engagement sur tous les toits, mais, qu'il était en étroite collaboration avec les dirigeants de la Révolution, dont, notamment, les responsables de la Wilaya III historique, en particulier, Mohammedi Said". Il a ajouté que ses positions sont contenues dans son "Journal" édité en septembre 1962 exprimant clairement ses idées vis-à-vis de l'ordre colonial déjà exprimées au lendemain des événements du 8 mai 1945 avant même le déclenchement de la Guerre de libération nationale. Des positions qui lui

avaient valu, a-t-il indiqué, "différentes pressions et d'être écarté de différents concours". Déplorant, à son tour, la marginalisation dont a été victime son père au lendemain de l'indépendance, il dira que "ses positions ont été tout simplement mal comprises" et que ce n'est qu'à partir des années 2000 que ses textes font l'objet de lecture scientifique et littéraire, grâce aux travaux de chercheurs américains et japonais, notamment.

### UN ÉCRIVAIN QUI DÉNONÇAIT LA RÉALITÉ COLONIALE

L'écrivain Youcef Merahi, a considéré pour sa part, que Mouloud Feraoun, connu également sous le nom de Fouroulou, a été "un témoin de son époque dont le discours était une chronique de la vie indigène contredisant le colonial et un écrivain subversif qui dénonçait la réalité coloniale en valorisant les siens". Feraoun, a-t-il soutenu, "opposait à l'ordre colonial, par ses écrits, la condition des siens en produisant un contre discours valorisant en opposition au discours colonial dominant, citant, à ce titre, le discours dégradant de l'enquête sur la misère en Kabylie réalisée par Albert Camus en 1939". Il a, même, a-t-il ajouté "dépassé la définition étroite de l'identité en intégrant dans ses romans des personnages hybrides d'horizons, culturelles, religieuses, linguistiques et politiques diverses, qui constituent la société algérienne".

## ELECTIONS CAF-FIFA

## Zetchi y croit

**«Je vais reprendre ma campagne, quitte à travailler 24/24 heures pour mettre tous les atouts de mon côté», lance le président de la FAF.**

Le président de la Fédération algérienne de football, Khireddine Zetchi, retrouve le sourire et garde encore l'espoir de siéger au niveau de la FIFA. Même si sa campagne électorale a été interrompue et sérieusement perturbée, Zetchi croit encore en ses chances pour les prochaines élections prévues pour le 12 mars à Rabat, surtout que le président de la FIFA, Gianni Infantino, l'a incité à se porter candidat pour apporter du sang au niveau de son instance. «Dieu merci, mon recours déposé au niveau du TAS a été accepté et je suis de nouveau

candidat pour un siège au Conseil de la FIFA. Je regrette le temps perdu depuis le refus de mon dossier, qui aurait pu me permettre de réaliser un grand travail pour promouvoir ma candidature. Maintenant, je vais reprendre ma campagne, quitte à travailler 24/24 heures pour mettre tous les atouts de mon côté en vue de ces élections. Je vais reprendre contact avec les présidents de fédérations au cours de la semaine, je reste confiant même si la mission s'annonce d'ores et déjà difficile », a affirmé le patron de la FAF sur les ondes de la radio algérienne.

#### LE MAROCAIN OUADDOU LE SOUTIENT

L'ancien international marocain Abdeslam Ouaddou a créé la surprise en affichant clairement son soutien au président de la Fédération algérienne de football, Khireddine Zetchi, qui vient d'être



réhabilité par le Tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne après le recours qu'il a introduit suite à l'invalidation de son dossier de candidature pour le Conseil de la FIFA. Ouaddou opte pour Zetchi aux dépens de son compatriote

Fouzi Lakjaa, qui postule, lui aussi, pour un poste au Comité Exécutif de la FIFA, ainsi que le Tunisien Tarek Bouchamaoui, l'Égyptien Hani Abo Rida, et l'Équato-guinéen Gustavo Ndong. « The right man at the right place. Un homme capable de booster le football africain par son intégrité, son honnêteté, son humilité, ses Valeurs de travail et surtout la connaissance de l'écosystème du football. Mon soutien indéfectible à M. Zetchi, Président de la FAF », a posté sur Twitter Abdeslam Ouaddou, qui avait rencontré le patron de la FAF, en Autriche, où il avait rejoint le staff de la sélection algérienne en Autriche dans le cadre de la préparation de sa Licence UEFA Pro. Ouaddou, qui occupe le poste d'entraîneur au centre de formation de l'AS Nancy-Lorraine, est un grand ami du sélectionneur national, Djamel Belmadi. Les deux hommes ont joué ensemble à Valenciennes et ils se sont retrouvés au club qatari de Lekhwiya, Ouaddou comme joueur et Belmadi comme coach. S'agissant, par ailleurs, de l'élection à la présidence de la CAF, deux candidats se sont retirés de la course, à savoir le Sénégalais Augustin Senghor et l'Ivoirien Jacques Anouma. Le Mauritanien Ahmed Yahya pourrait leur emboîter le pas pour ouvrir la voie au milliardaire sud-africain Patrice Motsepe, grand favori pour succéder au Malgache Ahmad Ahmad, toujours dans l'attente du verdict du TAS sur son pourvoi contre sa suspension par la FIFA. L'on parle d'un compromis entre les quatre candidats, sous l'égide de la FIFA. Le Sud-africain Patrice Motsepe va prendre le poste de président, le Sénégalais Augustin Senghor celui de 1er vice-président et le Mauritanien Ahmed Yahya celui de 2e vice-président, alors que l'Ivoirien Jacques Anouma sera nommé Conseiller spécial du président. Attendons pour voir...

L. B.

## ZETCHI CRAINT DES SANCTIONS DE LA FIFA

## «Organiser l'AGE dans les plus brefs délais»

Le président de la FAF, Khireddine Zetchi, attend toujours une autorisation de la part du ministère de la jeunesse et des sports (MJS) pour pouvoir organiser une assemblée générale extraordinaire (AGEx) pour la mise en conformité des nouveaux statuts, comme l'exige la Fifa. «Nous sommes dans l'attente du feu vert du MJS en toute sérénité, pour l'organisation d'une assemblée extraordinaire, afin d'amender les nouveaux statuts, sur demande de la Fifa, avec qui nous avons enclenché un processus pour cette opération depuis novembre 2019. J'espère qu'on pourra organiser l'AGEx dans les plus brefs délais, afin de fixer ensuite la date de l'assemblée ordinaire, suivie par l'assemblée électorale. L'équipe nationale a besoin de plus de sérénité, elle qui s'appête à entamer les éliminatoires de la Coupe du monde 2022 (juin, ndlr). Je souhaite que notre football national soit dans le calme pour permettre à notre sélection d'aller au bout dans ses éliminatoires et se qualifier pour le Mondial 2022 au Qatar. Nous n'avons pas besoin d'être perturbés. La feuille de route est tracée dès le début, j'espère qu'on retrouvera plus de sérénité dans l'intérêt de football algérien », a affirmé Zetchi sur les ondes de la radio algérienne, tout en précisant que le futur président de la FAF pourrait être rejeté par la FIFA si les statuts de la fédération ne sont pas révisés avant l'AG électorale. Si les prochaines élections de la FAF sont invalidées, la FIFA va installer un comité de normalisation pour organiser les AG extraordinaire et électorale. R. S.

## LE DÉPART DES U17 AU MAROC REPORTÉ

## Lacete opère 3 changements

La sélection nationale des U17 poursuit sa préparation au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa en prévision de la CAN U17 qui aura lieu au Maroc du 13 au 31 mars prochains. Le staff technique national que dirige Mohamed Lacete a arrêté la liste des 28 joueurs qui devront faire le déplacement au Maroc. Programmé initialement pour hier, ce déplacement est reporté en raison de la décision de fermeture de l'espace aérien marocain jusqu'au 21 mars, en raison de l'évolution de la situation sanitaire en rapport avec les nouveaux variants de la Covid-19. D'autre part, le staff de l'EN a procédé au remplacement de trois joueurs, à savoir Djelada Mohamed (Paradou AC), Kalem Mahdi (Stade Rennais, France) et Khetir Rayan (FC Istres, France) par respectivement Bouichaoui Nadji (USM Alger), Akhrib Lahlou (JS Kabylie) et Zaoui Salah-eddine (Académie FAF).

## LIGUE 1

## Le MCO obtient sa licence

Le MC Oran a obtenu enfin sa licence de club professionnel auprès de la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) de la Fédération algérienne de football (FAF). « La SSPA MC Oran a complété les documents qui manquaient à son dossier d'obtention de la Licence de Club Professionnel (LCP) pour la saison 2020/2021, avec une réserve relative à la certification des comptes du bilan de l'exercice 2019 par le commissaire aux comptes. Ainsi, le MC Oran devient le 20e et dernier club de la Ligue 1 professionnelle à être déclaré éligible à l'obtention de la LCP », a-t-on indiqué dans le communiqué publié sur le site internet de la FAF. R. S.

## LE CRB EN PERTE DE VITESSE

## Dumas : «L'efficacité nous fait défaut»



Ça se complique davantage pour le CR Belouizdad qui a loupé, vendredi soir au 5-Juillet, une excellente opportunité pour se relancer en Ligue des champions d'Afrique. Après sa déroute (5-1) en Tanzanie face à Mamelodi Sundowns, le CRB se contente d'un nul (1-1), au goût d'une défaite, face à Al-Hilal du Soudan.

Son buteur, Hamza Belahouel, a lamentablement raté un penalty en fin de partie. « Nous avons raté notre match dès le début. Nous avons encaissé un but à froid puis raté un penalty dans les dernières minutes de

jeu. Ce n'était pas notre jour malgré que mes joueurs aient eu le courage de revenir à la marque.

L'efficacité offensive nous fait défaut et c'est à nous de la travailler à l'avenir », dira en conférence de presse l'entraîneur du Chabab, Franck Dumas, qui se retrouve sur un siège éjectable. Le prochain derby en championnat face au MCA sera déterminant pour lui. La blessure du maestro Amir Sayoud n'arrange guère les affaires des champions d'Algérie, en perte de vitesse.

L. B.

## FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE GYMNASTIQUE

## Sofiane Zahi réélu

Le président sortant, Sofiane Zahi, a été réélu à la tête de la Fédération algérienne de gymnastique (FAG) pour le mandat olympique 2021-2024, lors de l'assemblée générale électorale (AGE) tenue ce samedi à Alger. Seul candidat en lice pour le poste de président, Zahi a obtenu 26 voix des 31 membres présents ayant le droit de vote, à savoir 15 ligues, les huit meilleurs clubs ainsi que huit membres composant l'ex-bureau fédéral. "L'opération de vote s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat de transparence et de sérénité. Avec l'aide de toute la famille gymnique, je pense que nous pouvons réaliser beaucoup de choses dans l'avenir. Ce deuxième mandat sera celui de la confirmation de tout ce qui a été fait jusque-là", a déclaré à l'APS le président de la FAG à l'issue de sa réélection. Evoquant sa nouvelle stratégie pour le développement de la discipline dans les quatre prochaines années, Zahi a indiqué que la priorité ira à la formation des entraîneurs dans les différents styles, l'accompagnement des jeunes talents ainsi que la création de nouvelles ligues de wilaya pour atteindre 20 ligues d'ici à l'année prochaine. " Les pôles de développement sont la base de notre stratégie, à l'image de l'académie de Télémy et la salle fédérale de Bab-Ezzouar à Alger. Nous avons un projet prometteur pour la réorganisation des salles privées qui devraient avoir un agrément délivré par la FAG pour qu'elles puissent pratiquer leurs activités, ce qui nous permettra d'avoir une petite ressource financière", a-t-il proposé. Le président de la FAG a également affirmé son objectif de qualifier deux athlètes aux prochains Jeux olympiques de Tokyo. Outre le président, l'assemblée générale a également procédé à l'élection du nouveau bureau exécutif, composé de huit membres dont deux femmes, sur les dix candidats en lice.

## JUVENTUS

# Ronaldo sur le départ !

**En proie à des difficultés financières, la Juventus Turin songerait sérieusement à se séparer de sa star Cristiano Ronaldo l'été prochain.**

Les temps sont durs pour la Juventus Turin... Lourdemment impactée par la crise sanitaire, la formation transalpine a enregistré des pertes records au cours du premier semestre de l'exercice 2020-2021. Ce qui devrait engendrer des «cessions de joueurs» l'été prochain, comme l'a récemment indiqué les champions d'Italie dans un communiqué destiné à ses actionnaires. D'après les informations de Sport Mediaset, les Bianconeri souhaiteraient alléger leur masse salariale.

Trois joueurs seraient ainsi priés d'aller voir ailleurs lors du prochain mercato estival: Adrien Rabiot (7 millions d'euros par an), Aaron Ramsey (7 millions d'euros par an) et enfin Cristiano Ronaldo (31 millions d'euros par an). Si l'actuel meilleur buteur de Serie A, auteur de 20 réalisations en 21 apparitions, demeure du haut de ses 36 ans l'un des tout meilleurs joueurs de la planète, ce sont bien les imposants émoluments de la star portugaise qui ne seraient plus supportables pour les finances turinoises. Et pour remplacer l'ancien Madrilène, la Vieille Dame aurait fait du Parisien Mauro Icardi sa grande priorité, toujours selon la même source. Un prêt avec option d'achat de l'attaquant argentin serait ainsi privilégié par les dirigeants juventini. Encore faudra-t-il convaincre le PSG... Par ailleurs, la Juve ciblerait Manuel Locatelli (Sassuolo) et Nicolo Barella (Inter Milan) pour renforcer son entrejeu.



## FC BARCELONE

# Koeman se prononce sur Xavi

A Barcelone, en ce moment, il ne se passe pas un seul point-presse sans que Ronald Koeman ne soit obligé d'évoquer son propre cas et ses chances de rester à son poste d'entraîneur la saison prochaine. Le Néerlandais se prête au jeu, mais l'exercice commence à l'agacer. «Continuer au-delà de cette saison? Ce n'est pas entre mes mains. Nous devons attendre le nouveau président. Pour moi, l'important est de gagner des matchs, c'est ce sur quoi nous devons nous concentrer, et le reste n'a pas vraiment d'importance», a déclaré le coach hollandais ce vendredi. Koeman a ensuite été relancé sur le sujet quand un journaliste lui a demandé son avis sur la possible venue de Xavi à sa place. L'ancien milieu de terrain de l'équipe incarne l'une des promesses de campagne de Toni Freixa, un candidat à la présidence. «La presse aime créer la controverse, mais le plus important est que cela ne me dérange pas, a assuré l'intéressé. Je suis impliqué dans le travail, il y a beaucoup de matchs, il n'y a pas le temps de penser à beaucoup de choses. Je commence à en avoir assez de répondre à ce genre de questions.» Koeman s'est ensuite attardé sur ce qui l'enthousiasme le plus, à savoir la bonne série de sa formation et la volonté de continuer sur cette lancée: «C'est une longue saison et toutes les équipes ont des hauts et des bas. C'est vrai que nous nous débrouillons bien en ce moment, et nous mettons beaucoup d'énergie dans les



matchs. Notre jeu avec le ballon est très bon, nous créons des opportunités. Nous devons continuer, nous avons encore beaucoup à faire.»

### NOUVELLE RÉCOMPENSE POUR MESSI

Si cette campagne 2020-21 ne restera pas gravée dans le marbre à l'échelle de l'immense carrière de Lionel Messi, le numéro 10 du Barça continue à afficher, par bribes, le niveau stratosphérique qu'on lui connaît. En difficulté en Ligue des Champions, Messi reste inspiré et déterminant dans le championnat espagnol. L'Argentin a en effet été élu meilleur

joueur du mois en Liga. Une récompense logique eu égard à ses statistiques époustouflantes sur le mois de février - 7 buts et 2 passes décisives en 5 apparitions. Prévenus, les Parisiens seront donc très attentifs aux mouvements de la Pulga.

### FORLAN DÉFEND SUAREZ

C'est par une toute petite porte que Luis Suarez a quitté le FC Barcelone l'été dernier. Poussé vers la sortie par ses dirigeants à cause de son âge (34 ans), l'Uruguayen continue pourtant de flamber, chez un club concurrent, à l'Atlético de Madrid. Son ancien compère d'attaque en sélection uruguayenne Diego Forlan ne comprend toujours pas... «Bien sûr que c'était une erreur, a-t-il expliqué à l'AFP. Dès que Barcelone a dit qu'il était sur la liste des transferts, j'ai su que c'était une erreur! C'était juste évident que c'était encore un joueur très important de cette équipe, ça se voyait. Il marque, fait des passes, et c'est aussi joueur avec un gros impact en dehors du terrain aussi. Ça se voit qu'il leur manque. C'est comme quand Cristiano Ronaldo avait quitté le Real Madrid. Ce n'était pas juste Cristiano Ronaldo qui partait, l'un des meilleurs joueurs de l'histoire du football... C'était aussi 50 buts par an. 50 buts!» Pour rappel, Suarez est le grand artisan de la bonne saison de l'Atlético, actuel leader de la Liga.

## PARIS SG

# Deschamps évoque l'avenir de Mbappé

Le dénouement approche... En fin de contrat en juin 2022 avec le Paris Saint-Germain, Kylian Mbappé va devoir trancher dans les prochains jours, semaines, entre un départ l'été prochain ou une prolongation. «Je pense que tout le monde sait comment ça se passe et là je pense qu'on va arriver au moment où on doit prendre une position, une décision. Je pense qu'on arrive à chaque fois plus proche de ce moment-là et c'est normal que ce soit comme ça», a récemment indiqué Leonardo au micro de France Bleu Paris. Invité vendredi de l'émission «Football Show» sur BeIN Sports, Didier Deschamps s'est à son tour prononcé sur l'avenir du gamin de Bondy, rappelant tout d'abord la chance de le voir évoluer chaque week-end dans le championnat de France. «C'est un privilège qu'il soit français et c'est une très bonne chose pour le football français qu'il soit au PSG et en L1. La suite, il la choisira, que ce soit en Espagne, en Italie ou en Angleterre. C'est un joueur hors-norme qui a envie de gagner des titres. Il est bien à Paris», a ainsi confié le sélectionneur des Bleus. Et de poursuivre: «Tous les choix sont bons au départ, c'est après qu'on voit s'ils étaient vraiment bons. Moi, je ne suis pas là pour donner des conseils aux joueurs de l'équipe de France, ils en ont assez autour d'eux. Mais je donne volontiers mon avis s'ils me le demandent. Dans les discussions, ils sont beaucoup à me le demander. Est-ce que Kylian bougera en fin de saison ou plus tard? Sincèrement, je ne le sais pas. Ça sera sa décision et celle de ses parents.»

## REAL MADRID

# La choquante confiance de Kroos

Le milieu de terrain international allemand du Real Madrid, Toni Kroos s'est livré, vendredi au petit jeu des questions-réponses lors d'un live organisé sur Instagram. Toujours très cash, le milieu de terrain international allemand en a profité pour raconter une anecdote sur les dérives des réseaux sociaux. Kroos, qui avait fustigé la manière dont Mesut Özil avait quitté la sélection allemande, a pu lire des commentaires extrêmement agressifs à son égard. «Après la Coupe du monde de 2018, j'avais dit que je n'aimais pas la façon dont Mesut Özil avait quitté l'équipe nationale et ensuite, pour pas mal de gens, j'étais directement un nazi. Blond, yeux bleus, tout cela convenait à beaucoup de gens... Aujourd'hui, n'importe qui peut se cacher derrière un faux profil et commencer à insulter des étrangers sans aucune barrière», a regretté Kroos à l'occasion d'un live sur le réseau social Instagram.

## LIVERPOOL

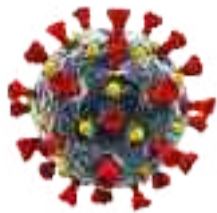
# Klopp n'en veut pas à Salah

Mécontent de sortir à la 62e minute de jeu face à Chelsea (0-1) jeudi en Premier League, l'ailier de Liverpool Mohamed Salah (28 ans, 26 matchs et 17 buts en Premier League cette saison) n'a pas caché son agacement au moment de son remplacement. En conférence de presse, vendredi, l'entraîneur des Reds Jürgen Klopp a relativisé cet incident. «Comment s'assurer que tout va bien? En parlant. Ça fonctionne toujours comme ça. Mais je ne suis pas sûr que cette situation soit une raison valable pour une discussion. Nous perdions 1-0, cela ne rend aucun joueur heureux. Quand vous sortez, vous pouvez réagir de différentes manières. Vous n'êtes pas satisfait du match en général, en plus de cela vous êtes remplacé, vous êtes un attaquant, vous pensez que vous devriez rester sur le terrain, c'est tout à fait normal et ce n'est pas un problème. C'est juste une situation normale. Mo est de bonne humeur. Tout va bien», a assuré le technicien allemand.

## O MARSEILLE

# Courbis dézingue McCourt !

Après les récents changements importants à l'Olympique de Marseille, le propriétaire Frank McCourt a échangé avec les supporters, les politiques et les médias pour rassurer concernant son projet. Mais de son côté, Rolland Courbis n'a pas été convaincu par le discours de l'homme d'affaires américain. «Il nous prend pour plus cons que ce qu'on est. Plutôt que de dire 'je n'ai jamais eu d'offres, le club n'a jamais été à la vente', arrête-toi à 'je ne vends pas'. N'exagère pas les choses, on est les spécialistes ici dans la région. Il n'a pas répondu une seule fois sur les chiffres. Donc avant de parler de vente ou pas vente de l'OM... Un budget de 150 millions, ça ne suffit même pas pour finir dans les trois premiers. Sans compter le déficit chaque année. Il a dépensé 500 millions depuis qu'il est là, et chaque année, il doit en rajouter. Plutôt que de parler de Ligue des Champions, de vente, explique-nous déjà que l'OM ne sera pas emmerdé par la DNCG pour recruter. Mais il n'a jamais été connecté», a justifié l'ex-coach de l'OM pour le média 20 Minutes.



PANDÉMIE DE COVID-19

## 156 nouveaux cas, 122 guérisons et 3 décès en 24h

VÉHICULES D'OCCASION

## Le marché de Tidjelabine reprend du service

**L**e marché hebdomadaire de véhicules d'occasion de Tidjelabine (Est de Boumerdès) a repris, hier, son activité après une fermeture de plusieurs mois, due à l'application des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19. Après plusieurs mois d'inactivité, l'ouverture de cet espace commercial de renommée nationale a eu lieu aujourd'hui en application d'un protocole sanitaire "rigoureux" exigé par les autorités locales pour tous ses espaces de vente de véhicules de différentes catégories (touristiques, utilitaires, camions). Cette ouverture avait été reportée à deux reprises, depuis la levée des mesures de confinement décidée par les autorités publiques en février dernier, suite à de nombreuses réserves émises par les autorités locales. Aujourd'hui, une forte affluente, des vendeurs ou des acheteurs, ainsi que les habitués, a été observée sur les lieux, marquant le retour de l'activité de ce marché qui sera désormais ouvert tous les quinze jours, conformément aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19). Très prisé par les acheteurs, vendeurs et revendeurs de plusieurs wilayas, notamment celles du Centre, la réouverture du marché de Tidjelabine devrait diminuer la pression sur le marché automobile, en termes



de rareté de l'offre ou d'augmentation des prix des véhicules, enregistrés notamment depuis le début de la pandémie du Covid-19 ayant engendré la fermeture de ce type d'espace de vente de véhicules à travers le

territoire national, selon les observateurs. La capacité de cet espace commercial de véhicules d'occasion, dont la création remonte à 1985, est estimée à 3 000 véhicules.

LIGUE 1

### Le MCO rejoint l'ESS en tête

Le MC Oran va bien cette saison. La formation oranaise a aligné une quatrième victoire de suite, hier à Skikda, aux dépens de la JSM Skikda par la plus petite des marges (1-0). Cette performance permet aux Hamraoua de rejoindre provisoirement l'ES Sétif en tête du championnat de Ligue 1, alors que les Skikdis restent scotchés à l'avant-dernière position avec huit points seulement en 15 matchs. L'AS Aïn M'lila se reprend et s'impose (3-2), hors de ses bases, plus précisément à Chlef, devant l'ASO qui concède un quatrième revers d'affilée. Le Paradou AC a réalisé également une excellente opération en remportant (2-1) le derby algérois contre l'USM Alger. Le PAC passe provisoirement devant l'USMA qui fait du surplace. Les deux autres rencontres de cette 16e journée; CA Bordj Bou Arréridj - MC Alger et CR Belouizdad - JS Saoura, sont reportées à une date ultérieure.

L. B.

**Les résultats du samedi :**

PAC-USMA 2-1

JSMS-MCO 0-1

ASO-ASAM 2-3

BÉCHAR

### Saisie de plus de 16 quintaux de kif en 2020

Plus de 16 quintaux (1 694,14 kg) de kif traité et 9 221 comprimés de psychotropes, ont été saisis en 2020 à travers la wilaya de Béchar par les différentes unités et brigades antidrogue de la Sûreté de wilaya, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication et des relations publiques de cette structure sécuritaire. Ces saisies ont été opérées au cours de 354 affaires criminelles de détention et commercialisation illégale de drogue et autres psychotropes dont 184 affaires liées à la détention et commercialisation de kif traité et 170 autres de trafic de psychotropes impliquant 453 individus, a-t-on précisé. Ces affaires criminelles ont pu être diligentes grâce au soutien et à l'apport des différents partenaires sécuritaires exerçant sur le terrain avec les mêmes unités et brigades spécialisées dans la lutte antidrogue de la Sûreté de wilaya, ce qui a permis le démantèle-

ment de plusieurs réseaux nationaux et internationaux de narcotrafiquants et crimes organisés dans le trafic international de drogue et son acheminement vers différentes régions du pays à partir de la wilaya de Béchar à destination de cette région où vers d'autres régions du pays, a-t-on souligné. En marge de ces opérations antidrogue, il a été procédé durant la même année à la saisie aussi de 102 532 unités de différents produits de tabacs (tabacs à chiquer, cigarettes de contebande, tabacs pour narguilé (Mouassal) et charbon de narguilé), 20 autres unités de produits pyrotechniques et 53 tonnes de farine et un véhicule touristique et ce, dans le cadre de la lutte contre la contrebande, a-t-on ajouté. Ces importantes saisies ont eu lieu lors des 13 affaires liées à la contrebande auxquelles étaient impliqués 22 présumés contrebandiers, a-t-on fait savoir.

### Au fil du jour

## L'homme est un loup pour l'homme

Par Rachid Ezziane

Il est plus que malheureux de le dire et de le répéter, de toutes les espèces vivantes, l'homme détient le triste privilège d'être le seul qui s'autodétruit en déployant toute son intelligence et son énergie pour en créer de la cruauté sous toutes les formes. Là où les animaux, par exemple, se battent pour de la nourriture ou une femelle, les hommes s'affrontent pour de menus fretins et même pour moins que rien. Pis encore, les hommes sont capables d'organiser, avec calcul rationnel et ingéniosité, l'extermination de leur propre lieu d'existence. Et comparer la férocité de l'homme à celle des animaux n'est, en vérité, que pure fiction. Faut-il, à cause de ça, conclure que l'espèce humaine serait mue par une innéité plus que complexe, voire « inhumaine » ?...

Le philosophe anglais Thomas Hobbes, il y a de cela plus de trois siècles, nous avait déjà prévenus avec sa sentencieuse phrase : « L'homme est un loup pour l'homme ». Et de ce fait, pour se prémunir les uns des autres, les hommes ont inventé les guerres et les violences. La ruse et les renseignements... Et on continue à vivre dans l'état permanent de peur de l'autre. Et comme la meilleure défense est l'attaque, alors chacun se voit dans l'obligation de neutraliser l'autre avant même qu'il ne pense à nous nuire. Mais c'est par soucis de sécurité, non par cruauté naturelle, que les hommes s'affrontent, nous diront les adeptes du statu quo. Et si la chose ne vient pas de notre nature mais découle de nos sentiments ? Peut-être que notre

raisonnement, censé être logique, est en réalité basé sur des passions plus que sur de vrais raisonnements. Comme qui dirait que notre raison n'a guère d'emprise sur elle-même. Et que tout nous vient de notre folie des grandeurs. Car sinon comment expliquer le libre cours de nos désirs et aversions ?

Finalement, l'homme ne répond qu'à ses affects ; à sa raison... que dans des cas rares.

Et quand l'homme pleure le malheur d'autrui, en vérité, il ne pleure que sur son sort. La commisération n'est qu'une cynique délectation. Une douce pitié qui, en réalité, est une haine cachée...

Car plus que l'empathie, la compassion ou la pitié, les hommes ont besoin de justice. Même qu'ils ne réaliseront leur essence que quand ils comprendront que seule l'équité, où nul n'empêcherait sur les droits d'autrui, leur apportera le bien-être de vivre. A travers l'équité, vraie force d'où nous devons tirer nos états d'âme, tout peut être négociable...

Et à ce moment, nous n'aurons plus besoin des « Hiroshima ». Et « agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours comme une fin et jamais simplement comme un moyen », disait Emanuel Kant.

### La presse en deuil Décès du journaliste Redouane Zizi

Le journaliste Redouane Zizi est décédé hier matin à Alger à l'âge de 60 ans des suites d'un arrêt cardiaque, a-t-on appris auprès de ses proches. Natif du quartier de Bab El-Oued, à Alger, Redouane Zizi est décédé à 8h30 à l'hôpital spécialisé des maladies cardiaques de Clairval, a-t-on précisé. Ancien journaliste du quotidien "Le

Matin", le défunt a rejoint le journal "Le Jeune indépendant" où il a été responsable de la page culturelle pendant plus de dix années. Le défunt était père de deux enfants. Le directeur de publication de Crésus, ainsi que l'ensemble de l'équipe rédactionnelle, présentent leurs condoléances à sa famille et les assurent de leur profonde sympathie.

